



- :- :- :- :-

CONSEIL MUNICIPAL

- :- :- :- :-

- 24 SEPTEMBRE 2013 -

Mady Martinelli
Sténotypiste de Conférences
123 rue de Paris
78470 St Rémy les Chevreuse
☎ 01 30 47 48 00/Fax 01 30 47 17 53
mady.martinelli@wanadoo.fr

SOMMAIRE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 JUIN 2013	2
PRÉSENTATION PAR LA SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE.....	4
FINANCES	11
DÉCISION MODIFICATIVE	11
1/ Décision modificative n° 1 au budget 2013 - Commune (budget principal).....	11
ADMISSIONS EN NON-VALEUR	14
2/ Admissions en non-valeur pour les années 2007 à 2013	14
REMISES GRACIEUSES	14
3/ Remises gracieuses pour les années 2008 à 2013.....	14
SUBVENTIONS.....	14
4/ À l'association "Les associations de Bagneux"	14
5/ À l'association "Les amis des chats libres"	15
ÉDUCATION	17
AMÉNAGEMENT DES RYTHMES ÉDUCATIFS	17
6/ Organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires à la rentrée 2014	17
CONVENTION DE MUNICIPALISATION DES CRÈCHES	25
7/ Acceptation de la convention de municipalisation des crèches et autorisation donnée à Madame le Maire de la signer.....	25
SUBVENTION/ACTIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE MENÉES EN 2013.....	30
8/ Acceptation de la convention à passer avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement Île-de-France relative à l'octroi d'une subvention de 750 € au titre des actions relatives à la sécurit routièr menées en 2013 et autorisation donnée à Madame le Maire de la signer.....	30
ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	31
CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	31
9/ Adoption du Contrat de Développement Territorial Sciences et Santé Val de Bièvre et autorisation donnée à Madame le Maire de le signer	31
MARCHÉS PUBLICS D'APPROVISIONNEMENT	39
10/ Revalorisation des tarifs de la redevance d'animation	39
RENOUVELLEMENT URBAIN	39
11/ Dépôt d'un dossier auprès de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain et Social (PRUS) du quartier nord.....	39

12/ Prise en charge par la Ville d'un montant forfaitaire du dépassement de la charge foncière de référence, tel que prévu dans la convention partenariale de l'ORU, dans le cadre de la construction de 30 logements sociaux (14 PLUS CD, 14 PLUS, 2 PLAI).....	40
ZAC FONTAINE GUEFFIER	41
13/ Rétrocession de bien de retour - CSC Fontaine Gueffier	41
14/ Constatation de l'entrée à effet rétroactif de la Ville de Bagneux comme nouveau sociétaire de l'AFUL La Fontaine et autorisation donnée à Madame le Maire et/ou son/sa représentante(e) de siéger en Assemblée générale et de prendre part au vote.....	41
AMÉNAGEMENT URBAIN	41
ACCORD DE COOPÉRATION EN VUE DE LA RÉALISATION D'ÉTUDES SUR LE PARC ROBESPIERRE ET SES ABORDS IMPACTÉS PAR LES TRAVAUX DU PROJET DE RÉALISATION DE LA LIGNE ROUGE SUD DU RÉSEAU DE TRANSPORT PUBLIC DU GRAND PARIS	41
15/ Autorisation donnée à Madame le Maire de signer l'accord de coopération entre la Ville et la Société du Grand Paris.....	41
SECTEUR ZAC ÉCOQUARTIER VICTOR HUGO	42
16/ Désaffectation et déclassement de la parcelle cadastrée section R N° 168 d'une superficie de 2 146 m ²	42
17/ Approbation de la cession à la SEMABA de la parcelle cadastrée R n° 168 pour une superficie de 2 146 m ² appartenant à la commune de Bagneux	42
COMMERCE ET ARTISANAT	42
18/ Création d'un nouveau périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat	42
PLAN LOCAL D'URBANISME	45
19/ Mise en œuvre d'une modification simplifiée afin d'intégrer au PLU les bonus de constructibilité résultant de la construction de logements sociaux ou du respect de critères de hautes performances énergétiques	45
SERVICES TECHNIQUES	47
MARCHE DE CHAUFFAGE POUR LES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX.....	47
20/ Acceptation de l'avenant n° 2 au marché n° 172501 à passer avec Dalkia et autorisation donnée à Madame le Maire de le signer	47
MARCHE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE GROSSES RÉPARATIONS DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX - LOT SERRURERIE.....	47
21/ Acceptation de l'avenant n° 1 au marché n° 323904 à passer avec la société ERI et autorisation donnée à Madame le Maire de le signer	47
SUBVENTIONS/CONSEIL GÉNÉRAL.....	47
GROSSES RÉPARATIONS DANS DIFFÉRENTES ÉCOLES	47
22/ À l'école Maurice Thorez	47
23/ À l'école Paul Vaillant Couturier	47
24/ Bâtiment principal à l'école Henri Wallon.....	47
25/ À l'école Albert Petit	47

26/ À l'école Henri Barbusse.....	47
RÉNOVATION DANS L'ÉCOLE	47
27/ Bâtiment de restauration à l'école Henri Wallon	47
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LOCAUX	48
28/ Pour l'extension de l'école Maurice Thorez.....	48
29/ Pour l'extension de l'école Paul Vaillant Couturier	48
30/ Pour l'extension de l'école Marcel Cachin.....	48
31/ Pour l'application de la réforme des rythmes scolaires sur divers sites	48
TRAVAUX DE RÉNOVATION DANS LES COURS	48
32/ De l'école maternelle Henri Wallon	48
33/ De l'école élémentaire Henri Wallon	48
CRÉATION DE TERRAINS MULTISPORTS - SUBVENTIONS/CONSEIL GÉNÉRAL/CNDS	48
34/ Terrain dans le quartier sud (Conseil Général).....	48
35/ Terrain dans le quartier sud (CNDS)	48
36/ Terrain dans le quartier nord (Conseil Général).....	48
37/ Terrain dans le quartier nord (CNDS)	48
ÉTUDE PRÉALABLE POUR LA RESTAURATION DES EXTÉRIEURS DE L'ÉGLISE SAINT-HERMELAND.....	49
38/ Autorisation donnée à Mme le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Direction des Affaires Culturelles	49
GÉOTHERMIE	49
39/ Information sur l'enquête publique du 10 juin au 10 juillet 2013 sur la demande d'autorisation de recherche d'un site géothermique et d'ouverture de travaux de forage de recherche géothermique	49
CESSION	50
SERVICES TECHNIQUES	50
40/ Vente de véhicules réformés.....	50
CITOYENNETÉ	50
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL JACQUES PRÉVERT.....	50
41/ Acceptation de la convention d'objectifs et de financement proposée par la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine au titre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité et autorisation donnée à Madame le Maire de la signer	50
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LA FONTAINE GUEFFIER.....	50
42/ Acceptation de la convention d'objectifs et de financement proposée par la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine au titre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité et autorisation donnée à Madame le Maire de la signer	50
JEUNESSE.....	50
43/ Attribution des chèques cadeaux pour les jeunes Balnéolais majeurs et pour les jeunes	

Balnéolais diplômés	50
44/ Approbation des critères d'attribution de l'allocation de rentrée scolaire 2013.....	50
CULTURE	50
45/ Approbation du règlement du concours "Tous à vos appareils photos" dans le cadre de la Rue des Vendanges	50
PERSONNEL	51
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.....	51
46/ Création d'un emploi d'attaché assurant les fonctions de responsable administratif et financier par transformation d'un emploi de rédacteur principal de 1 ^{ère} classe pour la direction du personnel d'entretien.....	51
47/ Création d'un emploi d'attaché assurant les fonctions de conseiller de prévention par transformation d'un emploi de technicien pour la direction des ressources humaines	51
48/ Création d'un emploi d'adjoint administratif de 2 ^{ème} classe par transformation d'un emploi d'ATSEM de 1 ^{ère} classe pour la direction des ressources humaines	51
49/ Création d'un emploi d'auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe par transformation d'un emploi de rééducateur de classe normale pour la direction de l'éducation - Secteur Petite enfance	51
50/ Création d'un emploi de puéricultrice de classe normale assurant les fonctions de directrice adjointe de la crèche des Petits Moulins par transformation d'un emploi de puéricultrice cadre de santé pour la direction de l'éducation - Secteur Petite enfance.....	51
51/ Création d'un emploi d'éducateur de jeunes enfants pour la direction de l'éducation - Secteur Petite enfance	51
52/ Création d'un emploi d'adjoint technique de 2 ^{ème} classe par transformation d'un emploi d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe pour la DEPE - Secteur Espaces verts	51
53/ Création d'un emploi de chirurgien dentiste à temps complet et un emploi de chirurgien dentiste à temps non complet de 16 heures hebdomadaires pour la direction du Centre Municipal de Santé	51
54/ Création d'un emploi de cadre de santé rééducateur assurant les fonctions de kinésithérapeute à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires pour la direction du Centre Municipal de Santé.....	52
55/ Modification du taux d'emploi de deux emplois à temps non complet pour la direction du Centre Municipal de Santé (médecin généraliste et cadre de santé rééducateur).....	52
56/ Création d'un emploi d'infirmier en soins généraux de classe normale par transformation d'un emploi d'infirmier de classe supérieure	52
57/ Création de deux emplois d'attaché pour les directions de l'Éducation et de la Citoyenneté et Vie des Quartiers dans le cadre des promotions internes	52
58/ Modification du régime indemnitaire applicable aux agents territoriaux de la ville de Bagneux des cadres d'emploi des rééducateurs et des médecins	52



CONSEIL MUNICIPAL

- MARDI 24 SEPTEMBRE 2013 -

(La séance est ouverte à 20 h 40 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Bonsoir à toutes et à tous.

Des collègues vont arriver, mais je propose de procéder d'ores et déjà à l'appel, car nous avons un Conseil Municipal chargé par l'ampleur des dossiers. Nous allons essayer de ne pas prendre de retard.

Je passe la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir.

Yasmine Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MENSAH Christian, présent

COLLET Guy, présent

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

SEISEN Nadia, présente

BESSON Jean-Marc, présent

PAYEN François, présent

DIMBAGA Sidi, présent

CALICE Jean-Max, présent

DAVID Bernadette, présente

ESPEJO Emilio, présent

TALLA Irène, présente

HIRSCH-TRIQUART Nicole, présente

PAUTRAT Michel, présent

RIAHI Béchir, absent, pouvoir à Christian Mensah

POTVIN Catherine, présente
ALEXANIAN Patrick, présent
HOURS Françoise, présente
GENDREY Christian, absent, pouvoir à Guy Collet
ROGÉ Sylvie, présente
MEKER Pascale, présente
LEFRESNES Thierry, présent
RENÉ-CORAIL Claudyne, absente, pouvoir à Pascale Meker
TUDER Bruno, présent
HADDAD Mouloud, présent
WARIN Delphine, présente
CHAMI Nezha, absente à Bernadette David
LELANDAIS Marc, présent
NUNES Gabriela, absente, pouvoir à Marie-Hélène Amiable
QUASHIE-VAUCLIN Guillaume, absent, pouvoir à Catherine Potvin
BEURAIN Christine, absente, pouvoir à François Payen
POURTAUD Michèle, présente
ROUSSEAU Jean-Luc, présent
LAFARGUE Valérie, absente
NAPOLEONE Frédéric, présent
IBAZATENE Karim, présent
DARVES-BORNOZ Marie-Édouard, présente
MARTIN Patrice, présent

Mme BOUDJENAH. - Le quorum est atteint, Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Merci.

Avant de commencer l'ordre du jour de notre Conseil Municipal, je vous présente Sonia Laroum. Mme Laroum vient de prendre ses fonctions de directrice générale adjointe des services, du pôle Éducation Épanouissement.

Nous accueillons une jeune élève administratrice qui travaille aux côtés d'Estelle Faradon, directrice générale adjointe. Maëlle René est présente ce soir pour en apprendre un peu plus sur notre travail. Je lui souhaite la bienvenue.

J'ai à mes côtés Mme Rivière, directrice institutionnelle de la Société du Grand Paris. Je la remercie d'être là pour nous faire un point sur le dossier du Grand Paris Express.

Par ailleurs, Mme Pourtaud m'a fait savoir qu'elle siégera comme indépendante et non pas rattachée à un groupe.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 JUIN 2013

Mme le MAIRE. - J'ai reçu une remarque de M. Rousseau à propos de la retranscription des votes

en pages 25 et 27.

Nous avons indiqué "groupe UMP", mais il convient de mettre groupe UMP et M. Ibazatene, ce dernier n'étant plus membre du groupe UMP. Nous allons procéder à cette rectification à la demande de M. Rousseau, puisque M. Ibazatene nous avait adressé, il y a plusieurs années, sa démission du groupe UMP. J'intègre cette remarque, hormis si M. Ibazatene dit le contraire, auquel cas il faut refaire un courrier dans l'autre sens.

Avez-vous des remarques sur ce compte-rendu ?...

M. NAPOLEONE. - J'ai une remarque par rapport à ce que vous venez de dire : pourquoi cela n'avait-il pas été annoncé à l'époque au Conseil Municipal ?

Mme le MAIRE. - Cela a été annoncé au Conseil Municipal. Je vous passerai la preuve que cette annonce a été faite, puisque c'est obligatoire. Dès que j'avais reçu la demande de M. Ibazatene, je l'avais annoncé au Conseil Municipal, comme il se doit.

M. IBAZATENE. - Je rectifie. J'avais demandé comment procéder et vous m'aviez dit à l'époque que c'était par courrier. C'était un point d'information.

Mme le MAIRE. - Vous voulez que l'on vous réintègre dans le groupe UMP dès ce soir ?

M. IBAZATENE. - Oui. C'était une demande d'information. Je ne l'ai jamais acté par courrier.

Mme le MAIRE. - Je n'y vois aucun inconvénient.

M. ROUSSEAU. - Je pense qu'il y a des choses qui sont actées, qui passent au Conseil. Cette information est passée au Conseil à un moment donné. Je demande que les choses soient respectées pour ce compte-rendu. Je vous en remercie.

Mme le MAIRE. - J'ai bien entendu. Nous allons l'intégrer pour ce compte-rendu et je prends acte dès ce soir que M. Ibazatene souhaite réintégrer le groupe UMP. Il doit m'adresser le courrier officiel.

M. IBAZATENE. - Il n'y avait pas eu de courrier officiel à l'époque.

Mme le MAIRE. - Je ne vais pas faire de formalisme. Je ne pense pas que nous aurons de problème avec la préfecture sur ce point, donc nous modifions, à la demande de M. Rousseau, pour le compte-rendu du 25 juin. C'est un problème interne à l'opposition. Je fais comme vous voulez. À partir de maintenant, on considère que M. Ibazatene est dans le groupe UMP.

Vous votez le compte-rendu avec la modification ?

M. ROUSSEAU. - Évidemment, pour le compte-rendu avec la modification, mais j'aimerais que les règles soient claires et que, pour sortir ou pour rentrer, on applique les mêmes règles.

Si M. Ibazatene veut refaire un courrier pour préciser sa situation, il peut le faire, mais, au moins, que nous ayons quelque chose décrit, s'il vous plaît Madame le Maire. Après, j'en tirerai les conséquences à titre personnel.

M. ALEXANIAN. - Vous vous adressez plus à M. Ibazatene qu'à Mme le Maire.

M. ROUSSEAU. - Oui.

Mme le MAIRE. - Monsieur Ibazatene, si vous voulez bien m'envoyer un mail, puisque c'était un mail la première fois. Je me souviens de la teneur de votre mail.

Ainsi, vous réintégrez officiellement le groupe UMP.

Cela vous convient-il ?

M. IBAZATENE. - Si cela peut permettre de sortir de la situation kafkaïenne, oui.

Mme le MAIRE. - Oui. Nous garderons en preuve le mail et je transmettrai aux membres du Conseil Municipal, de manière que tout le monde l'ait.

Je considère que nous avons voté ce procès-verbal compte-rendu de Conseil Municipal ?

⇒ **VOTE : LE COMPTE RENDU EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

PRESENTATION PAR LA SOCIETE DU GRAND PARIS DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Mme le MAIRE. - Mme Rivière est donc à mes côtés à notre séance du Conseil Municipal et je la remercie vraiment.

Début juillet, nous avons tenu la conférence de tronçon avec Étienne Guyot et tous les maires de la partie Sèvres/Noisy-le-Sec pour présenter l'avancée du projet.

Il m'a semblé utile pour notre Conseil Municipal d'avoir cet état des lieux de l'avancée de la ligne 15, puisque c'est ainsi que nous nommons la ligne rouge du Grand Paris Express.

Je remercie Mme Rivière d'être venue jusqu'à Bagneux. Elle y vient souvent pour des réunions de travail, mais je la remercie de s'être dégagée ce soir pour la deuxième fois. C'est un signe de l'importance du projet, mais également de l'attention réservée aux citoyens et à leurs élus dans l'élaboration de ce projet, dont nous savons les uns et les autres que la très forte mobilisation, particulièrement au cours du double débat public que nous avons eu, a pesé pour aboutir à ce projet unanime.

J'ai eu l'occasion de le dire dans un communiqué de presse au début de l'été, après la confirmation par le Premier Ministre le 6 mars dernier du parcours et du fait que nous avons, pour ce qui concerne Bagneux, une gare Grand Paris Express et également une confirmation du calendrier avec la priorisation du tronçon sud de la ligne 15 et l'engagement par le conseil de la Société du Grand Paris des crédits destinés à cette première phase qui est une étape importante pour ce projet.

Nous avons d'ailleurs l'occasion, avec l'association Orbival dont nous sommes membres actifs et adhérents depuis 2008, d'inviter largement les Balnéolais à participer à l'enquête publique qui se déroulera du 7 octobre au 18 novembre. J'ai reçu l'invitation chez moi aujourd'hui. La Société du Grand Paris a vraiment lancé en grand la communication auprès de toutes les villes concernées par cette enquête publique.

Je laisse Mme Rivière nous présenter tout ceci.

Mme RIVIÈRE. - Bonsoir à tous.

Merci, Madame le Maire, de m'accueillir et merci à tous de venir écouter ces quelques paroles sur le Grand Paris.

Il était intéressant de venir faire un point, puisque, comme l'a rappelé Marie-Hélène Amiable, le 6 mars dernier, le Premier Ministre s'est exprimé et a validé la totalité de notre projet de transport : 72 gares seront construites d'ici 2030.

Je vous ai distribué à tous un plan, afin de suivre plus facilement. Vous y voyez l'ensemble des gares qui vont être réalisées et, à côté, vous avez les horizons temporels de la réalisation de ce projet.

Vous êtes concernés par le premier tronçon entre Noisy-Champs et Pont-de-Sèvres.

Vous pouvez suivre sur la partie droite du dépliant les horizons de mise en service :

- De 2012 à 2017, le prolongement de la ligne 14 jusqu'à la mairie de Saint-Ouen : ce prolongement nord est sous la maîtrise d'ouvrage du STIF et de la RATP et la Société du Grand Paris contribue à son financement à hauteur de 30 %.

- À l'horizon 2020, la ligne 15 sud entre Pont-de-Sèvres et Noisy-Champs entre en service : pour tenir ce délai, il est prévu de commencer les travaux dès 2015. Une fois ce premier tronçon mis en service, il ne faudra plus que 40 minutes pour rejoindre La Défense depuis Vitry Centre contre une heure aujourd'hui.

- Dans le même temps, est mis en service sous maîtrise d'ouvrage de Réseau Ferré de France, le prolongement vers l'ouest du RER E Éole qui vient améliorer la desserte du pôle d'affaires de La Défense, puisque, dans notre réseau, le métro du Grand Paris n'y arrivera qu'en 2027. La Société du Grand Paris contribue à Éole à hauteur de 1 Md€.

- En 2023, trois nouvelles mises en service

- La ligne 14 prolongée jusqu'à Villejuif Institut Gustave Roussy.

- L'Arc Grand-Est devenu la ligne 16 mise en service entre Saint-Denis Pleyel et la Cité Descartes à Noisy-Champs.

- Le premier tronçon entre CEA et Massy mis en service.

En parallèle, la tangentielle nord se poursuit.

- À horizon 2025, à nouveau trois tronçons mis en service

- La ligne 15 dans sa partie Pont-de-Sèvres/Nanterre qui va offrir une meilleure desserte pour la banlieue sud du pôle d'affaires de La Défense.

- Le tronçon de la ligne 15 Saint-Denis Pleyel/Rosny-Bois Perrier.

- Le tronçon entre Le Bourget RER et le Triangle de Gonesse.

- À horizon 2027, quatre nouvelles mises en service

- Le tronçon entre Nanterre et Saint-Denis Pleyel incluant la desserte de La Défense par la ligne 15.

- Les deux aéroports sont desservis grâce à la ligne 17 pour Roissy Charles de Gaulle et à la ligne 14 pour Orly. Il est alors possible de rejoindre les trois aéroports franciliens : Roissy, Orly et Le Bourget depuis La Défense. À titre d'exemple, pour se rendre à l'aéroport de Roissy via une correspondance optimisée à Saint-Denis Pleyel avec la ligne 17, le temps de parcours sera de 34 minutes environ entre La Défense et Charles de Gaulle contre 50 aujourd'hui. Pour atteindre l'aéroport d'Orly via une correspondance à Villejuif Institut Gustave Roussy avec la ligne 14 prolongée, le temps de parcours sera environ de 30 minutes entre La Défense et l'aéroport d'Orly contre une heure aujourd'hui, soit moitié moins de temps et une correspondance en moins.

- La ligne 18 est prolongée à l'est depuis Massy vers l'aéroport d'Orly.

- À horizon 2030, trois mises en service :

- La ligne 15 qui finit sa boucle avec la mise en service du tronçon sur la ligne orange entre Rosny-Bois Perrier et Champigny Centre.

- La ligne 17 jusqu'au Mesnil-Amelot.

Sur le petit plan, vous voyez vraiment ce qui va arriver et la vitesse de progression que nous essayons d'avoir pour ce réseau qui n'aura d'effet que quand il sera vraiment complètement bouclé.

- La ligne 18 du Plateau de Saclay jusqu'à Versailles.

Maintenant, ce qui vous intéresse, c'est le périmètre des dépenses de la Société du Grand Paris. Tout cela a été vu par le Premier Ministre et les financements ont été validés.

Le coût d'ici 2030, aux conditions économiques de 2012, s'élève à 22,625 Md€ pour les lignes 14

Sud et Nord à partir de Mairie de Saint-Ouen et les lignes 15, 16, 17 et 18 :

- 5,3 Md€ pour la ligne 15 Sud, celle qui vous concerne entre Pont-de-Sèvres et Noisy-Champs.

- 450 M€, soit 30 %, pour le prolongement de la ligne 14 entre Saint-Lazare et Mairie de Saint-Ouen : cette ligne est sous maîtrise d'ouvrage du STIF (Syndicat des Transports d'Île-de-France) et la RATP.

- 450 M€, soit 30 %, pour l'adaptation des réseaux existants : c'était une grande demande lors des débats publics.

- 2 Md€ sur les 6 Md€ du plan de mobilisation pour les transports d'Île-de-France seront consacrés en priorité au prolongement du RER E vers l'ouest d'ici 2020, le prolongement nord de la ligne 14, le prolongement à l'est de la ligne 11 vers Noisy-Champs et l'amélioration des RER.

Nous avons bien pris en compte, de même que le gouvernement, la demande formulée lors des différentes rencontres avec les habitants. Il s'agit de prévoir l'avenir, mais, également, de penser le quotidien et de faire en sorte d'améliorer les transports.

Sur la ligne 15 Sud, l'investissement est de 5,3 Md€ sur les 22,625 Md€ consacrés au Grand Paris Express. Grâce à cet investissement, nous avons eu la capacité de signer des marchés de maîtrise d'œuvre. Des équipes de maîtrise d'œuvre ont été désignées en septembre 2013 : Setec a été choisi pour le tronçon ouest Pont-de-Sèvres/Villejuif et le cabinet Systra pour le tronçon est de Villejuif à Noisy-Champs.

Au sein de ces équipes de maîtrise d'œuvre, un architecte est désigné pour chaque gare de la ligne 15 Sud. Maintenant, à lui de travailler sur le projet avec vous et vos élus, de manière que la gare corresponde à ce que vous attendez.

L'emplacement de la gare, je pense que vous le connaissez tous maintenant. Il est à côté du projet de la ligne 4 à côté de la ZAC Victor Hugo, vraiment au pied de la Tour Pasteur.

Quelques dates :

- Les déviations concessionnaires démarreront en 2015.
- Les travaux de votre gare commenceront début 2016.
- Pour le puits de départ dans le parc Robespierre, les travaux démarreront courant 2017.
- Pour des raisons de sécurité, tous les 800 mètres, on est obligé d'avoir des ouvrages annexes pour atteindre le tunnel et les quais : ils seront réalisés entre 2017 et 2019.

Il y a une mission de coordination inter-chantiers, puisque différents maîtres d'ouvrage interviennent. La RATP réalise également ses travaux. La ligne 4 arrivera fin 2019. A la demande des élus, il sera mis en place une mission de coordination inter-chantiers. Elle est en cours de constitution et je pense que vous la verrez lors d'un prochain Conseil Municipal. Elle est entre la Ville, la RATP, la SEMABA et la Société du Grand Paris.

Nous avons positionné la gare, mais également les ouvrages annexes et le puits de départ du tunnelier, puisque le réseau souterrain est assez profond. Il a été demandé par Mme le Maire et accepté par la Société du Grand Paris qu'une étude paysagère soit réalisée sur le Parc Robespierre, puisque c'est là que nous allons implanter le tunnelier sur 6 000 m², soit environ la moitié du parc qui en fait 13 000.

Le Conseil Municipal d'aujourd'hui doit acter un accord de coopération en vue de la réalisation de cette étude paysagère sur le Parc Robespierre dans le cadre de la réalisation du projet de la ligne 15. Cette étude sera entièrement réalisée et financée par la Société du Grand Paris. Dans cet accord

de coordination, trois phases sont prévues : un diagnostic de l'état d'existant, une définition des objectifs, dynamiques et potentialités en lien avec les réflexions menées actuellement par la ville de Bagneux sur le projet de renouvellement urbain et social du quartier nord.

La ville de Bagneux envisage deux hypothèses d'évolution du parc Robespierre : un réaménagement en parc paysager sur la totalité ou un réaménagement sur la partie nord du parc en espaces verts et sur la partie sud en terrains constructibles susceptibles d'accueillir des nouveaux équipements publics.

Une troisième phase est prévue avec une définition d'un projet paysager pourtant sur l'une des deux hypothèses d'évolution du parc qui sera retenue par votre ville et vos élus.

Le calendrier : c'est l'élaboration du diagnostic en 2013, donc maintenant, la phase des différentes études des hypothèses d'aménagement en 2014 et le projet paysager deux ans avant la fin des travaux.

Vous avez une frise sur les principes de la concertation tout au long de la vie de ce grand projet. Nous avons voulu vous montrer que ce n'est pas un projet que nous avons étudié en chambre, mais un projet que nous avons fait pour et avec les habitants par le biais des élus. Nous sommes venus à votre rencontre à plusieurs reprises et nous allons le faire à nouveau très prochainement.

Le débat public a porté d'abord sur l'opportunité du projet. C'était le premier. J'ai vu certains d'entre vous dans la salle. À l'époque, il y avait Arc Express et le projet du Grand Paris et c'était sur l'opportunité de réaliser ou pas ce projet de transport. Dans la suite logique, ce dialogue s'est poursuivi par une concertation préalable à l'enquête publique. Entre le 13 septembre et le 15 novembre 2012, on a eu 21 réunions entre Pont-de-Sèvres et Noisy-Champs.

Nous arrivons maintenant à la phase d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP), l'objet étant d'obtenir cette déclaration d'utilité publique. Il s'agit de la première étape qui permet, à terme, d'exproprier des terrains bâtis ou non bâtis ou des sous-sols en tréfonds nécessaires pour réaliser notre projet. L'enquête publique permet de recueillir les avis du public et d'une commission d'enquête composée de personnes indépendantes sur le projet, afin de savoir si ce dernier est d'utilité publique, en gros s'il a plus d'avantages que d'inconvénients.

Vu l'ampleur du projet, les plans ne sont pas établis à l'échelle de chaque parcelle de chaque terrain. L'échelle des plans sera plus précise lors d'une deuxième étape qui va arriver très vite : l'enquête parcellaire.

Vous avez des moyens d'expression. Pendant l'enquête publique, vous pouvez envoyer un courrier à l'attention du président de la commission d'enquête à la préfecture de Région, rédigeant des observations dans les registres mis à disposition dans les mairies des 23 communes concernées, dans les préfectures des quatre départements concernés ou à la préfecture de Région en remettant un courrier à un membre de la commission d'enquête pendant les permanences en mairie ou lui faisant une observation orale. Vous pouvez également formuler des observations pendant les trois réunions publiques : une à Montrouge le 7 octobre, une à Créteil et une à Noisy-Champs le 18 novembre.

L'enquête parcellaire va déterminer les terrains, bâtiments et sous-sols à exproprier et les propriétaires concernés. Il s'agit d'une deuxième étape de la procédure d'expropriation.

La troisième étape est le transfert de propriété, la quatrième est l'indemnisation et la cinquième est la prise de possession.

Comme le nom de l'enquête l'indique, les plans seront à l'échelle de la parcelle et même des volumes pour les tréfonds. Le but est de savoir, pour chaque propriétaire, s'il est concerné, de quelle manière : sous-sol seulement ou en surface, la totalité de la parcelle ou une partie.

Les moyens d'expression du public pendant l'enquête parcellaire : vous pouvez envoyer un courrier

à l'attention du président de la commission d'enquête à la préfecture du département ou aux maires des communes concernées. Vous pouvez également rédiger des observations dans les registres mis à votre disposition dans les mairies concernées, remettre un courrier à un membre de la commission d'enquête pendant les permanences en mairie ou faire une observation par oral.

Plusieurs dates sont prévues pour l'enquête parcellaire pour la ligne rouge Sud : la première concernera uniquement les emprises gare des sites de maintenance et des puits d'entrée de tunnelier. Les dates ne sont pas encore officiellement fixées, mais il est envisagé qu'elles soient situées entre le 2 et le 21 décembre 2013 inclus. Nous allons assez vite, toujours dans cette logique de réaliser les travaux au plus tôt, afin que vous ayez une gare mise en service en 2020.

Il y a eu une réunion publique le 8 novembre 2010. Nous avons commencé chez vous par cette première réunion. La concertation renforcée sur ligne 15 a eu lieu du 11 septembre au 22 novembre. Chez vous, une réunion s'est tenue le 16 octobre 2012 et les habitants ont pu nous poser des questions extrêmement précises.

En mairie, un meuble permettra de consulter tous les documents relatifs à notre projet, les différentes pièces constituant notre dossier d'enquête publique avec un avis d'enquête publique jaune que vous verrez partout.

Concernant l'action foncière, évidemment, nous essayons d'exproprier le moins possible et de travailler le plus possible à l'amiable pour aller plus vite. Peu de parcelles en surface sont concernées, uniquement pour les gares et ouvrages annexes. Nous avons travaillé autant que possible sur le domaine public pour éviter des désagréments aux habitants, mais, par moment, nous n'avons pas pu faire autrement.

En décembre 2013, la première enquête parcellaire pour les gares et les sites de maintenance va être lancée à la fin de l'enquête publique.

Nous allons prochainement proposer le dispositif précis à la DRIEA pour tenir compte des dates de l'enquête publique, mais également des prochaines élections municipales.

Pour l'année 2014, la Société du Grand Paris et son opérateur foncier mèneront les missions suivantes :

- L'identification des tréfonds : un tunnel va passer à moins 30 mètres, mais, lorsque vous êtes propriétaire d'une parcelle en surface, vous l'êtes jusqu'au centre de la terre, donc vous êtes concerné par les tréfonds. Ceux qui auront un passage du tunnel sous leur habitation vont être identifiés en fonction de l'avancement des études de maîtrise d'œuvre. Les propriétaires de volumes en tréfonds seront donc informés.

- Engagement des négociations en vue des acquisitions.

- Les enquêtes parcellaires pourront ensuite être lancées pour les ouvrages annexes et les tréfonds.

Les projets connexes aux abords des gares avec les ouvrages du Grand Paris : l'objectif est de participer au déclenchement ou à l'accélération du développement d'un quartier de gare mixte, tel que le projet de ville ou de territoire le prévoit, notamment dans le cadre des CDT.

Il nous a également été demandé de contribuer aux objectifs de la politique de logement de l'État.

Le périmètre des projets connexes est sur le foncier acquis par la Société du Grand Paris, puisque, lorsque l'on fait une gare, on acquiert obligatoirement la parcelle sur laquelle on va construire le projet. Une fois cette parcelle acquise pour la réalisation de notre projet ou sur un périmètre plus élargi en fonction du contexte urbain de chaque ouvrage et à la demande des collectivités, des projets verront le jour.

Notre méthode a été de concevoir simultanément la gare et les projets connexes, de manière à

proposer un ensemble cohérent et que vous ne soyez pas en travaux trop longtemps. Mme le Maire a été très précise et nous a demandé de l'être également, de façon qu'il y ait le moins de désagréments possible si des chantiers devaient se poursuivre pendant des années, donc que les choses se fassent de manière simultanée.

On conçoit bien ces projets ensemble. On les articule avec les différents maîtres d'ouvrage. Pour la gare et l'aménagement lié à l'accessibilité, c'est la Société du Grand Paris. Pour les projets connexes, ce sont des opérateurs tiers. On obtient de façon concomitante des autorisations administratives, car, pour construire une gare, il nous faut un permis de construire fourni par l'État et, pour le projet connexe, le permis est fourni par la ville. C'est ce que nous travaillons ensemble avec vos élus.

Pour permettre la réalisation de ces programmes immobiliers, la Société du Grand Paris va céder ses droits à construire. Pour chaque projet connexe, elle procèdera par des consultations d'opérateurs, des groupements constitués de promoteurs et d'architectes. Il y aura des appels à candidature et la Société du Grand Paris sélectionnera sur les sites quatre à cinq opérateurs qui seront invités à produire une proposition architecturale accompagnée d'une offre financière d'acquisition des droits de construire. Tout cela sera choisi par vos élus.

J'ai mis quelques visuels à la fin du document sur les projets de gare. Ce sont des gestes architecturaux et rien n'est décidé.

Le 30 septembre prochain, Mme la ministre Duflot viendra à la Société du Grand Paris pour aller à la rencontre des équipes de maîtrise d'œuvre choisies et désignées dernièrement et rencontrer les architectes qui vont travailler au sein de ces équipes de maîtrise œuvre et qui ont le nom d'une gare, mais n'ont pas rencontré les élus et n'ont pas commencé à poser un trait de crayon sur le papier.

Je suis à votre disposition si vous avez des questions.

Mme le MAIRE. - Merci. Vous avez essayé, en peu de temps, de donner un maximum d'informations, mais nous avons déjà fait un premier point. Il me semblait important que, avant l'enquête publique, nous ayons un deuxième point au Conseil Municipal qui n'appelle pas de délibération, mais qui permet aux élus et au public présent d'avoir connaissance du point d'étape.

Nous aurons l'occasion d'en faire d'autres au fur et à mesure de l'avancée du projet en commission ou en Conseil Municipal.

Je laisse la parole à des collègues s'il y a des questions précises concernant la Société du Grand Paris, le rythme, les travaux.

M. IBAZATENE. - Merci pour cette présentation extrêmement claire.

Comme vous l'avez mis sur les plans, deux gares vont apparaître : la ligne 4 et la ligne 15.

Étant donné que la ligne 4 a à peu près le même calendrier, comment les travaux vont-ils s'organiser entre les deux ? N'y a-t-il aucun lien ou allez-vous avoir une relation précise entre les deux ?

Les deux lignes vont arriver à peu près sur la même échéance, même s'il y aura forcément des retards. Nous avons déjà commencé sur la ligne 4.

Si vous avez des informations sur la manière donc vous allez organiser la relation entre les deux ?

Mme RIVIERE. - Cette mission de coordination a été souhaitée par votre maire, afin que les maîtres d'ouvrage, dans un cadre précis, aient la meilleure coordination possible. Cela se fait déjà, puisque la Société du Grand Paris a mis en place des comités de pilotage qui rassemblent les décideurs et les financeurs pour les 57 gares sur 72 dont nous avons la maîtrise d'ouvrage aujourd'hui. Dans ces comités de pilotage, il y a les élus, le Conseil Général, le STIF, puisqu'il va falloir traiter de l'intermodalité et des interconnexions Il y a également les opérateurs : la RATP, la

SNCF, RFF. À chaque étape du projet, nous avons travaillé avec eux.

L'intérêt et la chance que vous avez, c'est d'avoir ces deux lignes de métro et, pour vous, il doit être extrêmement facile de passer de l'une à l'autre. Cela se travaille en amont. C'est une chance pour vous, car on a à construire quasiment en même temps, ce qui n'est pas forcément le cas sur d'autres gares déjà existantes. Nous arrivons, ce qui induit d'autres travaux, car il faut élargir les couloirs, penser le trafic supplémentaire qui va arriver sur les réseaux existants. Là, on crée ensemble un projet, donc on travaille déjà en commun et cette mission va permettre de mieux organiser encore les chantiers, afin que ce soit le plus facile possible pour vous.

Il y aura des travaux et nous sommes très clairs avec les élus. Il y a une phase où nous serons obligés de toucher la voirie, de creuser et nous ne pouvons pas dire que cela ne créera pas des nuisances. Nous essayons d'avoir un schéma directeur des déblais pour travailler le mieux possible cette question. Nous essayons d'anticiper et nous mettons en place une communication avec les habitants et les élus, de manière que, tout au long du projet, vous soyez au courant de ce qui va se passer semaine par semaine et que vous ne découvriez pas ce qui va se passer après.

C'est un peu notre ADN dans ce projet. Nous n'avons pas voulu travailler en chambre. Nous avons pensé que travailler avec vous est une force. C'est pour vous que ce projet est réalisé. Nous avons des bonnes idées à prendre des habitants et nous devons faire en sorte que ce soit le plus facile possible. Nous allons le faire à vos côtés. Une mission de communication sera mise en place et elle sera très importante pour pallier ces difficultés de chantier.

Mme le MAIRE. - Sur la mission de coordination que nous avons souhaitée, nous sommes en train d'y travailler. Le prochain Conseil Municipal aura à délibérer sur cette question. Nous sommes en train de caler les financements de chacune des parties. Cela concerne la RATP, la SGP, la Ville et la SEMABA, puisqu'il y a les deux chantiers de métro, mais également les chantiers de l'écoquartier qui vont intervenir.

Compte tenu de l'ampleur des travaux qu'il y aura dans ce quartier, il est très important de coordonner toutes les interventions et de ne pas faire des choses à des moments inutiles pour recommencer quinze jours ou un mois après. C'est pourquoi nous avons proposé aux partenaires de procéder ainsi avec une mission de coordination où nous allons partager entre nous sur les financements. Nous aurons à délibérer au prochain Conseil Municipal. Nous sommes en train de caler les choses plus finement pour avoir quelque chose de très opérationnel et permettant de coordonner ces chantiers, mais aussi bien partager l'information entre les différents intervenants. Il est extrêmement important d'être précis sur la coordination, donc nous allons nous atteler à cette question sur laquelle nous travaillons depuis plusieurs semaines.

Nous vous proposerons une délibération en ce sens au prochain Conseil Municipal. Il reste quelques aspects à caler entre les partenaires.

Mme MOUTOUAKIL. - Je voulais remercier Mme Rivière pour sa présentation extrêmement claire et saluer l'avancée de ces deux dossiers que nous attendons avec beaucoup d'impatience à Bagneux. Depuis le temps que l'on parle de l'arrivée du métro, les gens ont besoin de voir.

En même temps, je ne peux pas ne pas penser aux habitants qui sont aux abords des emprises de terrains concernées par les travaux. Nous avons pu les rencontrer dernièrement et ils sont assez inquiets de ce qui va leur tomber dessus. Je voudrais insister sur ce point, mais je crois que vous avez très bien pris en compte la nécessité de les informer. Ils le demandent, ils le souhaitent et sont tout à fait en attente de cela pour pouvoir suivre ces travaux, savoir ce qui va se passer et prendre toute leur part dans ces projets qui vont transformer complètement leur quotidien. Nous nous en réjouissons, car nous pensons que ce sera un plus pour la ville.

Mme RIVIERE. - Nous allons essayer d'être le plus transparent possible, comme nous le faisons

depuis le début. Nous avançons un peu à pas forcés pour réaliser les travaux sur ces 72 gares. Plus nous avançons, plus nous avons des études précises, donc des informations précises à donner.

Nous vous donnerons les informations dès que nous les aurons, comme nous l'avons toujours fait. Nous sommes à votre disposition, à celle de Mme le Maire pour venir dans des réunions de quartier, vous rencontrer, répondre à vos questions.

De plus, sur le site de la Société du Grand Paris, nous avons mis en place une foire aux questions où vous pouvez poser des questions en direct et nous y répondons à chaque fois. N'hésitez pas. C'est un outil et il y en aura d'autres beaucoup plus appropriés et précis, mais c'est une manière de nous poser des questions dès aujourd'hui et que nous y répondions.

Mme le MAIRE. - La maison du projet, installée au cœur du quartier, continuera sa mission tant qu'elle peut rester à cet endroit, mais, quand il faudra la déplacer, on le fera. Elle poursuivra sa mission, étant ouverte tous les jours pour renseigner les habitants, leur donner des informations et contribuer à la concertation.

Rafaëlla Fournier, notre chef de projet, qui travaille exclusivement sur ce projet, a très à cœur la concertation avec les habitants aux côtés des élus.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous remercie, Madame Rivière, pour votre présence ce soir. Nous ferons de nouveau appel à vous prochainement, dès que nous aurons besoin de nouvelles informations au Conseil Municipal et dans les réunions publiques avec les habitants.

Mme RIVIÈRE. - Merci Madame le Maire et merci à vous tous pour votre écoute.

Bonne soirée.

(Départ de Mme Rivière à 21 h 25.)

Mme le MAIRE. - Je vais passer la parole à Mme Boudjenah pour le budget de la commune.

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE

1/ DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET 2013 - COMMUNE (BUDGET PRINCIPAL)

Mme BOUDJENAH. - Il s'agit de vous proposer quelques ajustements nécessaires à l'exécution budgétaire de l'année en cours.

Vous avez le détail sous les yeux. Je vais me borner à quelques commentaires sur les sujets les plus importants.

Sur les charges de personnel, nous vous proposons une augmentation de 255 333 € qui porte essentiellement sur le paiement d'intermittents et de vacataires pour les activités jeunesse de l'été, notamment avec l'initiative estivale Copaca Bagneux et la préparation de la Rue des Vendanges. Ces sommes étaient déjà prévues au budget primitif 2013, mais elles doivent faire l'objet d'une régularisation que l'on retrouve ensuite avec des moins dans un certain nombre de services dans les dépenses d'activité.

L'évolution correspond également en partie à quelques recrutements que nous avons effectués plus rapidement qu'envisagé initialement, ce qui est une bonne nouvelle pour un certain nombre de services, notamment pour permettre l'ouverture dans de bonnes conditions d'équipements municipaux tels que la Halle des sports Janine Jambu et le Relais assistance maternelle.

Nous sommes confrontés à une évolution à la hausse des effectifs des enfants en début d'année,

avec une augmentation des charges de personnel, notamment pour les centres de loisirs.

Au chapitre 65, l'augmentation de 48 000 € correspond aux cotisations sociales des élus. Elles ont fortement augmenté en raison de nouvelles mesures concernant leur affiliation au régime général de la Sécurité Sociale. Nous anticipons ce coût supplémentaire jusqu'à fin 2013. Normalement, il n'y aura pas d'autre augmentation d'ici la fin de l'année sur ce champ.

Au niveau des activités des services, 3 000 € de supplément nécessaire pour les remises gracieuses.

Moins 45 000 € sur le chapitre éducation : cette réduction concerne l'informatisation des écoles. Cela ne veut pas dire que nous allons moins informatiser, mais le contrat ne porte que sur la maintenance, alors que la location était déjà prévue budgétairement dans le BP, donc nous n'avons pas besoin de conserver cette inscription. Ceci dit, cette économie permettra de financer le besoin en mobilier, notamment suite à l'ouverture à la rentrée de quatre classes supplémentaires dans les écoles de Bagneux, ce qui est une bonne nouvelle pour un meilleur accueil des enfants.

Moins 31 000 € sur l'aménagement urbain, mais que l'on retrouve en investissement pour financer le diagnostic sur les commerces que nous réalisons cette année.

Sur les charges de personnel, j'en ai déjà parlé.

Cela nous amène à un virement à la section d'investissement de 86 000 € que nous proposons d'inscrire pour financer les besoins en investissement d'ici la fin de l'année.

En matière de recettes, nous enregistrons :

- 42 000 € supplémentaires de fiscalité.
- 50 000 € supplémentaires liés à l'évolution des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure.
- 60 000 € de subventions diverses, en particulier pour le service éducation suite à la nouvelle convention signée avec la CAF qui prend en compte un nombre d'heures plus important pour l'accueil du périscolaire, puisque nous avons augmenté d'une demi-heure par jour. C'est lié également à une présence plus importante des enfants, donc il est normal que la subvention s'y adapte.

Sur la section d'investissement, j'ai déjà évoqué le diagnostic sur les commerces.

Deux écritures en moins et en plus que nous avons déjà inscrites au budget supplémentaire : l'une correspond à une préemption effectuée au 20 avenue Jean-Baptiste Fortin où nous acquérons un terrain et la deuxième pour la réalisation de la boucle locale.

Ajustements liés à l'emprunt : 25 000 €. Fin juin 2013, nous avons consolidé un emprunt contracté en 2012 avec la Caisse d'Épargne pour un montant de 1 M€. Afin de profiter des taux bas et de réduire les frais financiers, nous avons retenu un taux variable avec des échéances trimestrielles, mais ce choix suppose que nous commençons à rembourser le capital dès cette année, ce qui implique une enveloppe supplémentaire de 25 000 €, puisque ces deux échéances n'avaient pas été prévues au BP 2013.

Mme le MAIRE. - Merci.

Avez-vous des questions ou des avis ?...

Mme POURTAUD. - J'ai quelques remarques à faire sur ce budget.

D'abord, les charges de personnel sont déjà très élevées, comme on le sait, à Bagneux. On augmente encore un peu.

J'ai regardé le compte-rendu de la commission des finances d'hier soir. Vous parlez de redéploiement, mais, normalement, un redéploiement, cela devrait être à zéro.

Vous parlez de tuilage, oui, mais il ne faut pas que cela dure trop longtemps.

Je suis étonnée concernant ce qui est mis sur les rythmes scolaires. Vous demandez une sécurité budgétaire, mais, normalement, c'était remis à 2014.

Mme BOUDJENAH. - Je n'ai pas parlé de rythme scolaire.

Mme le MAIRE. - Depuis la rentrée, nous avons eu quatre ouvertures de classe. Nous avons une augmentation du nombre d'enfants qui fréquentent les restaurants scolaires, les centres de loisirs, donc nous avons besoin de personnel.

Par exemple, hier, j'étais à l'école Joliot-Curie et le directeur me disait que, rien que sur son école, il avait 20 élèves supplémentaires dans les restaurant scolaire, centre de loisirs, etc., soit quasiment l'équivalent d'une classe. C'est un peu le cas dans l'ensemble de nos écoles.

Nous avons des besoins nouveaux à la rentrée de septembre liés à l'ouverture de ces classes avec une démographie en augmentation.

Mme POURTAUD. - J'ai une autre remarque sur les indemnités aux élus. Je ne veux pas polémiquer, car il est normal que les élus soient payés, ils travaillent, mais on a tout de même 48 000 € à payer en plus sur le budget de la commune en raison des nouvelles mesures.

Ma dernière remarque porte sur l'emprunt. Vous avez choisi de changer le taux et vous avez pris un taux variable qui est motivé par le fait qu'il est bas, sauf que, lorsqu'un taux variable est bas, il ne peut que remonter, donc c'est un peu risqué et il faudra faire attention.

Cette opération nous oblige à donner 25 000 €, mais c'est plutôt le fait que le taux variable est risqué dans la période de crise incertaine que nous vivons.

Mme SEISEN. - Concernant le personnel, je voudrais apporter une précision sur la question que vous avez posée concernant les 48 000 € liés aux indemnités des élus. Il ne s'agit pas d'une augmentation, mais de cotisations sociales supplémentaires que nous devons payer suite à une disposition législative passée fin avril et qui est rétroactive au 1^{er} janvier de l'année.

Le net des indemnités perçues par les élus diminue du fait de leurs cotisations supplémentaires pour une partie des élus, même si c'est un peu plus complexe que cela, et, en même temps, les cotisations patronales augmentent également. C'est pourquoi nous avons cette augmentation de 48 000 €.

Mme POURTAUD. - J'avais bien compris que c'était cela, mais mon intervention est sur le fait que, par ces nouvelles mesures, nous sommes obligés de supporter une augmentation.

Mme SEISEN. - Nous appliquons la loi.

Mme POURTAUD. - J'ai bien compris.

Mme BOUDJENAH. - Par rapport à votre question sur l'emprunt, Madame Pourtaud, sous réserve de vérification que nous pourrons vous envoyer après, car je ne l'ai pas sous les yeux, l'emprunt doit être sur 20 ans, sachant que, depuis plusieurs années, les taux variables sont, de manière durable, plus faibles que les taux fixes.

Nous en avons parlé plusieurs fois en Conseil Municipal et il m'est souvent arrivé de dire que nous avons demandé aux services financiers de veiller "comme le lait sur le feu" à notre encours de dettes, ce qu'ils continuent à faire et j'en profite pour les en remercier ici. Nous surveillons particulièrement trois emprunts qui datent d'il y a longtemps et dont notre consultant nous dit qu'ils ne sont pas dangereux à court terme, mais qu'il faut y faire attention. Le jour où Dexia voudra bien nous faire payer moins de pénalités pour en sortir, nous en sortirons, mais, aujourd'hui, ce n'est pas le cas malheureusement. Ce n'est donc pas pour se remettre dans un emprunt de ce type.

Il ne s'agit pas du tout d'un emprunt dangereux, même si, dans tout ce que l'on a lu dans la presse

ces dernières années, dès que l'on voit "variable", on se pose des questions. Rassurez-vous, ce n'est pas du tout un emprunt risqué. Au contraire, le choix a été fait de réduire au maximum les frais financiers pour la commune.

Mme le MAIRE. - D'autres interventions ?...

M. ROUSSEAU. - Je vais être très bref, Madame le Maire. Ce Conseil, je l'ai préparé sérieusement, j'ai participé à toutes les commissions la semaine dernière et j'ai travaillé aussi le week-end, mais, au vu des circonstances ce soir, je ne prendrai pas part aux délibérations et aux votes. Cela vaut pour tous les votes jusqu'au dernier.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci Monsieur Rousseau. Nous savons que vous étiez, comme d'habitude, présent aux commissions.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE UMP, LE GROUPE MODEM ET MME**

POURTAUD

➤ **NE PREND PAS PART AU VOTE = M. ROUSSEAU**

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

2/ ADMISSIONS EN NON-VALEUR POUR LES ANNEES 2007 A 2013

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?...

C'est une délibération habituelle. Je pense qu'il n'y a pas de souci.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

REMISES GRACIEUSES

3/ REMISES GRACIEUSES POUR LES ANNEES 2008 A 2013

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des demandes d'intervention ?...

(Aucune.)

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SUBVENTIONS

Mme le MAIRE. - Vous avez un document complémentaire dans votre dossier vert que vous avez sollicité, je pense, en commission.

4/ À L'ASSOCIATION "LES ASSOCIATIONS DE BAGNEUX"

Mme DAVID. - Cette association de Bagneux a été créée en 2013. C'est le résultat d'une réflexion des associations de Bagneux qui commence à dater : elles souhaitent pouvoir créer un site Internet donnant à voir la richesse de la vie associative de notre commune.

Ce travail a été initié par le Conseil local de la vie associative. Un questionnaire avait été élaboré par un groupe de travail issu des associations. 80 % des associations qui ont répondu souhaitent l'existence de ce site. Quelques associations se sont regroupées en groupes de travail. Elles ont présenté une maquette du futur site en Conseil local de la vie associative qui l'a validée.

Aujourd'hui, toute association de Bagneux peut avoir une page dédiée à ses activités, disposer d'un

agenda, publier ses coordonnées et mettre les informations qu'elle souhaite.

Ce site permet plus de visibilité des actions associatives menées sur la ville, favorise les échanges et les contacts. C'est aussi la possibilité pour les petites associations d'être plus visibles, les plus grosses associations ayant pratiquement toutes un site dédié, mais elles sont les bienvenues sur ce site avec une page, le lien redirigeant sur leur propre site.

Les associations membres gèrent leurs pages qui seront validées par des modérateurs, tous bénévoles, qui veilleront à ce que le contenu respecte le règlement intérieur des associations de Bagneux qui a été établi.

La création de ce site était une volonté très largement partagée par les associations. Elles souhaitaient une indépendance totale, ce qu'elles ont en créant une association pour gérer ce site.

Ce site a été entièrement créé par des bénévoles et doit être soutenu par la municipalité pour sa création et sa pérennisation.

Nous proposons une subvention de 600 €.

5/ À L'ASSOCIATION "LES AMIS DES CHATS LIBRES"

Mme DAVID. - Cette association recueille des chats abandonnés, les stérilise et les fait adopter. Elle se charge également de nourrir des chats plus sauvages et propose des gardes d'animaux aux particuliers pendant leurs congés.

Je souligne l'importance de l'activité de cette association qui est un vrai acteur de santé publique. Elle évite la multiplication des animaux abandonnés et surveille la population des chats de manière très attentive.

L'association est actuellement dans des locaux qui vont être démolis et elle doit déménager dans un local attribué par la SEMABA. Afin de soutenir son activité et de l'aider notamment à s'installer, une aide est nécessaire à cette association qui ne vit que grâce à l'action au quotidien de ses bénévoles. Tous les jours, ils doivent nourrir les chats et s'en occuper.

Cette association n'obtient aucune autre subvention de la part d'autres financeurs. Nous sommes les seuls à la subventionner. Nous proposons de la subventionner à hauteur de 1 000 € pour faciliter son installation et développer son activité.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ou des questions ?...

Mme DARVES-BORNOZ. - Je voudrais avoir quelques éléments de précision sur ce que représente la population des chats abandonnés sur la ville de Bagneux. Vous disiez que cela représente un très gros travail et que cela contribue à la résolution d'un problème de santé publique sur la ville. Cette association n'est pas forcément très connue des habitants de la ville.

Quelles actions sont entreprises pour sensibiliser les gens au nom de l'abandon ? Que représente, en termes de chiffre d'affaires ou d'activité, le nombre de gardiennages ?

Ce sont différents éléments que je n'ai pas vus dans les délibérations que j'ai reçues.

Mme DAVID. - Comme Mme le Maire le disait précédemment, nous vous avons communiqué sur table...

Mme DARVES-BORNOZ. - Je le découvre à l'instant. Ma préparation a été faite avant, donc comprenez que je pose la question.

Mme DAVID. - Vous avez le tableau financier. Dans le pavillon que l'association occupe, il y a 29 chats de manière régulière. Je ne sais pas le nombre que les personnes nourrissent. Ce n'est pas indiqué dans le rapport.

Vous avez les montants des achats pour la nourriture, la litière, etc. Vous voyez que cela représente tout de même beaucoup.

L'Association des chats libres est connue, puisqu'elle rayonne sur l'ensemble de la ville. Dans mon quartier, je sais qu'une dame nourrit régulièrement trois chats. Il n'y a pas que dans mon quartier que cela existe.

Pendant les vacances, elles essayent au maximum de faire du gardiennage, ce qui leur permet d'avoir un petit budget complémentaire à notre modeste subvention.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres questions ?...

Mme MOUTOUAKIL. - J'ai une question concernant le regroupement d'associations : nous avons compris qu'il y a un regroupement d'associations pour créer un site Internet, de manière à se faire davantage connaître. N'ayant pas les moyens, seules, de mettre en place un site Internet, elles ont donc décidé de se regrouper en association d'associations.

Cela doit être dans le dossier déposé sur table. Combien d'associations se sont regroupées ? Au sein du conseil local des associations, y aura-t-il une sensibilisation sur la nécessité, pour les plus petites, de se joindre à ce regroupement, afin que ce soit vraiment utile pour toutes ?

Il y a un peu plus de 200 associations sur la ville qui auraient besoin d'accompagnement dans ce domaine.

Mme DAVID. - La sensibilisation s'est faite en amont de la création de ce site, puisque ce sont les associations qui étaient demandeuses d'un site commun. Le choix d'avoir fait une association d'associations, c'est pour que, juridiquement, il y ait une structure qui porte ce site.

Toutes sont sensibilisées. Au début, il y en avait une dizaine, mais cela progresse. Pour le moment, il y en a 18.

Le petit groupe qui s'est formé pour créer ce site va proposer également des formations aux membres des associations qui ne sauraient pas constituer leur page. Tout un travail va donc continuer autour de ce site.

L'adhésion est très faible : 10 €.

Mme MEKER. - Je reviens sur l'Association des amis des chats libres. Je n'ai pas le nombre exact de chats dont elle s'occupe, mais elle limite réellement la population de chats errants sur la ville en les stérilisant et en assumant un certain nombre de frais vétérinaires. Il y a des points de nourrissage dans la ville et une surveillance de la population des chats.

Cette association est connue et mériterait de l'être encore plus. On peut imaginer des campagnes contre les abandons, etc. Il y a un travail à effectuer autour de la présence des chats libres dans la ville, puisque c'est leur statut.

Mme DAVID. - L'association nourrit entre 50 et 70 chats en dehors de son local.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je propose de passer au vote.

➤ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 4 :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE, LE GROUPE MODEM ET LE GROUPE UMP.**

➤ **ABSTENTION = MME POURTAUD**

➤ **NE PREND PAS PART AU VOTE = M. ROUSSEAU**

➤ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 5 :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE MODEM.**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = MME POURTAUD**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE UMP**

➤ **NE PREND PAS PART AU VOTE = M. ROUSSEAU**

ÉDUCATION

AMENAGEMENT DES RYTHMES EDUCATIFS

6/ ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES A LA RENTREE 2014

Mme TALLA. - Après un vaste mouvement de réflexion, de constatation et de consultation des différents partenaires de la communauté éducative au sujet des rythmes scolaires, dans le cadre de la refondation scolaire qu'a voulu le gouvernement, le CM, dans sa synthèse, a adopté le schéma d'organisation de la semaine scolaire suivant :

Les temps d'activité périscolaire se dérouleront deux après-midis par semaine de 15 h 00 à 16 h 30 dans les écoles maternelles et élémentaires, soit trois heures de TAP par semaine.

Les élèves auront école les mercredis matins et la restauration sera assurée pour toutes les familles le désirant.

Cette organisation se mettra en place à la rentrée scolaire 2014 et sera évaluée par le CEL (Conseil Éducatif Local) dès mars 2015.

Toutefois, avec le groupe de travail et accompagnés par les parents et les écoles, nous poursuivrons notre réflexion et notre engagement. Certains aspects techniques devront encore être précisés, comme les contenus des temps d'activité périscolaire, le taux d'encadrement, la question de la qualité de la pause méridienne, des études de la mutualisation des locaux, etc.

Pour ce qui est des financements, nous avons récemment reçu une réponse du ministre de l'Éducation nationale suite au courrier que Mme le Maire lui avait adressé. Il nous confirme que nous pouvons bénéficier d'une aide financière en tant que ville économiquement défavorisée. Nous devrions recevoir la DSU (dotation de solidarité urbaine), soit 45 € par élève. De plus, la CAF prendrait en charge le financement des heures supplémentaires d'accueil des enfants dans le cadre des contrats Enfance Jeunesse. Cela représenterait 53 € par an et par enfant et ce pendant une période de trois ans pour les trois heures de TAP.

D'autre part, il est possible que le gouvernement reconduise les fonds d'amorçage initialement créés pour la rentrée 2013, puisque le Président de la République a fait une déclaration en ce sens le jour de la rentrée scolaire.

Notre objectif est d'avoir finalisé pour mi-décembre le projet éducatif territorial, l'organisation des TAP et du temps de travail des animateurs, des ATSEM, des personnels d'entretien et de l'ensemble des agents communaux impliqués dans la mise en place de ces TAP.

Nous projetons d'avoir validé le contenu de ces TAP en mars 2014 pour pouvoir lancer les inscriptions dès le mois d'avril.

Nous demandons au Conseil Municipal d'approuver le schéma proposé par le CEL du 3 juillet 2013,

à savoir l'organisation de la semaine telle que je l'ai décrite tout à l'heure et d'autoriser Mme le Maire à déposer une demande de dérogation appuyée sur le PDT à Bagneux.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des interventions ?...

M. MARTIN. - Je voudrais rappeler que l'objectif initial de cette réforme sur les rythmes scolaires doit normalement viser à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer des enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande, donc le matin, dans le seul intérêt des enfants.

Le fait de rajouter trois heures le mercredi matin oblige les communes à répartir trois heures de temps d'activité périscolaire ou, pour certaines communes, d'activité pédagogique complémentaire sur les quatre autres jours de la semaine.

La résolution que vous proposez de voter ce soir est de répartir ces trois heures sur deux jours et de conserver deux après-midis de trois heures pour les enseignements. Cette proposition nous semble réaliste, même elle n'est pas totalement conforme aux préconisations gouvernementales et non homogène en termes de charge de travail sur la semaine pour l'enfant. Cela semble toutefois un bon compromis entre l'objectif initial de cette réforme, l'effort financier supporté par la commune et l'impact sur l'organisation et la charge de travail des enseignants et du périscolaire.

Beaucoup de questions restent quand même sans réponse, notamment le coût de cette réforme pour la commune où nous n'avons aucun élément, ainsi que l'impact et l'organisation de la charge de travail des enseignants.

Dans la mise en place du projet éducatif territorial, il serait important de suivre des indicateurs qualitatifs et suggestifs pour contrôler l'efficacité de cette réforme, afin de réajuster éventuellement la proposition faite ce soir.

Enfin, cette réforme concerne l'ensemble des groupes, dont ceux de l'opposition. Nous souhaiterions être impliqués dans l'élaboration de ce projet éducatif territorial.

Mme POURTAUD. - Nous arrivons à l'organisation pour la rentrée 2014 des nouveaux rythmes scolaires. Comme chacun le sait, cette loi proposée par le brillant ministre de l'Éducation nationale a fait couler beaucoup d'encre. Elle a été faite dans la précipitation avec beaucoup de questions et d'incertitudes.

À Bagneux, comme dans d'autres villes, le choix a été fait de la mettre en application en 2014 et pas en 2013, particulièrement pour des raisons d'organisation, mais également financières. Nous étions tous d'accord sur ce point.

Madame le Maire, vous citez dans votre délibération la semaine de quatre jours imposée par Xavier Darcos en 2008 qui était, pour vous, un échec total. Il fallait en finir, dites-vous, avec les déséquilibres, mais personne ne sait encore si la nouvelle loi sera une vraie réussite pour tous, il faut attendre. Soyons donc bien attentifs dans les mois et années à venir.

Concernant l'organisation que vous proposez d'ores et déjà et que vous soumettez au Conseil, comme le dit mon collègue, il aurait été intéressant de nous parler d'un coût. À l'élaboration du budget, on avait évoqué ce coût très élevé. Comme chacun le sait, les collectivités locales vont être saignées, donc cela va nous coûter très cher. Il aurait été bien de nous donner un coût.

Effectivement, Mme la Maire adjointe nous a donné deux ou trois aiguillages de coûts. Elle a même dit que le Président de la République a dit qu'il allait sûrement faire des choses, donc on peut être tout à fait rassuré sur ce qui va se passer !

Concernant la dérogation que vous demandez, Madame le Maire, dans la loi, c'est 5 heures 30 et vous demandez 6 heures. C'est bien, mais je n'ai pas bien compris comment vous allez faire.

Effectivement, cela économise des éducateurs, je l'entends comme cela, donc ce sont les enseignants qui feront cette demi-heure ? Comment cela va-t-il se passer ? Comment comptez-vous expliquer cette dérogation ?

Mme le MAIRE. - De quelle demi-heure parlez-vous ?

Mme POURTAUD. - Dans la loi, il y a 5 heures 30 de cours et vous demandez 6 heures.

Mme le MAIRE. - Au lieu de libérer les enfants $\frac{3}{4}$ d'heure plus tôt tous les soirs, nous proposons de le faire en deux fois pour des raisons que j'expliquerai après. Quelle que soit l'organisation, nous avons trois heures à prendre en charge.

Mme POURTAUD. - Que vont apporter les enseignants pour pallier votre organisation avec les animateurs ?

À terme, n'y aura-t-il pas tout de même une augmentation des tarifs des activités qui sera répercutée sur les classes moyennes, comme d'habitude ?

Mme MOUTOUAKIL. - C'est tout de même une réforme dont nous avons déjà beaucoup parlé dans ce Conseil Municipal, mais aussi dans d'autres endroits. Madame Pourtaud, vous n'allez pas me contredire sur ce point.

Je voudrais juste revenir sur l'objectif, comme l'a fait M. Martin. L'objectif est simple : il s'agit de faire en sorte que des enfants de familles en difficulté, notamment, et on peut le dire, dans des villes comme la nôtre, puissent avoir les chances que l'école de la République leur offre d'arriver à un certain niveau pour accéder à des formations, puis à des qualifications et, enfin, à un emploi durable.

Je crois que tout le monde est d'accord pour reconnaître que c'est tout de même utile.

Lorsque j'entends dire que c'est une réforme mal pensée, je voudrais revenir sur le fait que ce n'est pas un ministre, fût-il le plus brillant du monde, qui l'a pensée dans son coin. L'Académie Nationale des Sciences, ce sont des médecins, des scientifiques, des chercheurs, des chronobiologistes qui ont donné leur avis sur ces questions, des enseignants qui savent de quoi ils parlent, des pédagogues, ainsi que des parents qui, ensemble, ont considéré que la réforme précédente de M. Darcos n'était pas bonne du tout et que, en termes de rythme, c'était une vraie catastrophe.

Pour les enfants en difficulté, ceux dont je parlais tout à l'heure et pour lesquels la réforme a été aussi réfléchie, pensée et finalement votée, c'est leur donner la possibilité qu'il n'y ait pas trop de rupture dans les moments d'enseignement. Quand ils partent à l'école le lundi et le mardi, qu'ils se retrouvent avec une coupure le mercredi et, à nouveau, une coupure le samedi et le dimanche, cela fait des enfants qui ont moins de facilités pour accrocher les passerelles et apprendre de bonne manière. Plus il y a de coupures, plus c'est difficile. C'est la raison pour laquelle on a souhaité écouter ces chercheurs et ces spécialistes chronobiologistes et que cette réforme a été proposée.

Honnêtement, je pense que c'est une bonne réforme qui, en tout cas, va dans le bon sens.

À Bagnaux, on a souhaité, comme dans beaucoup de villes de France, prendre le temps de la concertation avec l'ensemble des acteurs. Mme le Maire y reviendra sans doute. Je pense que c'était une bonne chose que soient réunis tous les acteurs de l'éducation, qu'ils soient enseignants, parents, élus et ceux qui vont avoir à prendre en charge ces temps que nous souhaitons les meilleurs possible. Il ne s'agit pas juste de dire que l'on va donner des occupations pendant une heure et demie deux fois par semaine, soit trois heures, sans y avoir réfléchi.

L'objectif est de donner des temps d'activité périscolaire de qualité et, éventuellement, des temps d'activité périscolaire donnant la possibilité à des enfants qui n'en ont pas les moyens d'accéder à l'apprentissage de la musique, du théâtre, à l'apprentissage culturel auquel ils n'ont pas accès, car ils

sont trop éloignés de tout cela. L'objectif est de faire que des enfants qui, aujourd'hui, n'en ont pas la possibilité puissent accéder à des activités plus facilement, donc avoir accès à toute la palette de la connaissance et leur donner la possibilité de réussir.

Enfin, je voudrais dire que cette réforme ne concerne pas que les rythmes scolaires. Elle intègre également la formation des enseignants et les questions de parentalité. On parle de la refondation.

Bien sûr, cela a un coût et vous l'avez dit, mais rien n'est gratuit, on le sait bien cela. Quand on est responsable politique, on doit aussi savoir poser des priorités.

Pour moi, élue socialiste de Bagneux, ma priorité, c'est l'éducation et, notamment, de tous ces enfants que nous avons à Bagneux et qui méritent également de réussir.

À un moment donné, il va falloir faire des choix budgétaires, donc donner la priorité à cet investissement, car c'est aussi un investissement pour l'avenir, pour notre avenir.

Une ville comme Bagneux qui a des difficultés financières devra être peut-être plus imaginative que d'autres, mais quelques pistes pourraient nous permettre de tenir cet objectif de la réussite pour tous, tout en n'étant pas trop déficitaires du point de vue budgétaire.

Il faut avoir le courage de faire des choix et cela va dans le sens des priorités de la Ville, puisque, jusqu'à maintenant, la priorité de nos budgets sur Bagneux, cela a été l'enfance et la jeunesse, donc poursuivons ces priorités.

M. IBAZATENE. - Je ne vais pas revenir sur la pertinence de la réforme. Elle a été votée, donc on doit l'appliquer.

J'apprécie que l'on nous explique que cette réforme est formidable, parfaite et qu'il faut se battre pour elle. C'est pourquoi Bagneux a décidé d'y déroger en demandant un régime dérogatoire.

Mme MOUTOUAKIL. - La loi le permettait, Monsieur Ibazatene, ne soyez pas de mauvaise foi !

M. IBAZATENE. - Je ne vous ai pas interrompue pendant les huit minutes de votre intervention et j'aimerais que vous fassiez de même.

Quelle était la réforme au départ ? Je reviens sur ce qu'a dit M. Martin. C'était de réduire le temps scolaire. Or, nous n'allons pas le réduire sur deux jours. Nous allons nous retrouver avec des journées assez longues. En plus, il sera assez difficile d'expliquer à des enfants, notamment en maternelle, que, le lundi et le vendredi ou le lundi et le mardi, le temps va se passer avec l'institutrice et, les deux autres jours de la semaine, ce sera avec quelqu'un d'autre. Ce sera d'autant plus difficile qu'ils sont déjà en apprentissage du calendrier hebdomadaire.

C'est un choix que la municipalité a fait.

Madame Talla, j'aurais aimé que vous nous parliez des expériences déjà menées en 2013. Certaines villes ont fait le même choix, essentiellement dans un but organisationnel, pour utiliser au mieux les équipements de la ville. C'est un choix qui pourrait être défendu au nom de l'économie, ce qui pourrait expliquer ce régime dérogatoire. La réforme est magnifique, mais vous ne pouvez pas l'appliquer et vous choisissez un régime dérogatoire pour des raisons organisationnelles.

Ce n'est pas le cas. Vous ne parlez pas de raisons organisationnelles. Vous parlez uniquement de la beauté de la réforme à laquelle nous dérogeons.

On a déjà un précédent en 2013 : Paris a fait cela.

Le premier résultat est assez mitigé. Les enfants ne savent pas comment va se dérouler la journée.

Ce qui est très dommageable avec ce choix, c'est que, au lieu de s'appuyer sur l'expérience parisienne pour en tirer des conclusions, nous allons dans le même sens, à savoir une expérience mitigée.

C'est pourquoi je pense qu'il faut être très vigilant sur le choix que vous avez fait. Il aurait été préférable de réduire les rythmes scolaires. Comme M. Martin l'a évoqué, le temps de concentration est plus important le matin. Le but était de réduire le temps scolaire l'après-midi, mais ce n'est pas votre choix, peut-être pour une raison organisationnelle ou de coûts et nous aurions aimé que vous l'évoquiez.

Encore une fois, nous apprécions que vous dérogez à votre propre réforme.

Mme POURTAUD. - Je voudrais répondre à ma collègue qui m'a fait une brillante leçon idéologique socialiste. J'espère que, du temps de M. Darcos, il y avait aussi des gens importants qui pensaient. Il n'y en a pas que maintenant, ceux que vous avez cités !

Mme HOURS. - Je ne vais pas revenir sur la réforme en elle-même, car nous parlons ici surtout de ce qui se passe à Bagneux. Il s'agit d'une réforme de grande ampleur et nous en avons suffisamment parlé.

Je voudrais revenir sur le temps périscolaire, ces fameux TAP qui ont été l'objet de discussions animées sur Bagneux pour savoir quand on allait les faire.

Maintenant, le choix est fait. On aurait pu, comme cela avait été proposé, différencier les temps des maternelles et les temps d'élémentaires ou choisir le samedi plutôt que le mercredi. Il était difficile d'accorder toutes les parties prenantes et mettre en regard les possibilités matérielles de la Ville.

Le choix démarre. Je voudrais souligner que cela doit être l'occasion de revaloriser, de tirer vers le haut l'ensemble du temps périscolaire et pas seulement les trois heures dans les écoles.

On a appris en commission que 50 % des enseignants de Bagneux étaient volontaires pour assurer ces TAP. C'est un point extrêmement positif quand on pense à l'opposition qui avait pu se manifester dans un premier temps, mais il ne faudrait pas pour autant que les TAP se transforment en une classe bis avec moins d'élèves. Il faudrait veiller à un recrutement propre pour les TAP.

Concernant le financement, d'après ce que j'ai compris, il est assuré pour trois ans par la CAF. Après, on ne sait pas ce que c'est. Je ne serai pas scandalisée que la commune augmente son budget pour le périscolaire. Je trouve que c'est dans la logique de tout le mouvement. Au bout de trois ans, il faudra faire quelque chose. Les enfants et les activités seront là, donc on ne va pas tout rompre d'un coup. À long terme, il est probable que la commune doive mettre plus d'argent dans le périscolaire, ce que je ne trouve pas scandaleux.

M. ALEXANIAN. - Il m'est difficile de dire simplement un point de vue qui, dans ma tête, est plus complexe. Je vais vous résumer le dicible de ce soir.

Je faisais partie de ceux qui avaient critiqué fortement la réforme, je le dis et je n'ai l'habitude d'oublier des points de vue quand je les partage encore. Nous avons notamment critiqué fortement l'absence de concertation. Dans la mesure de nos moyens à Bagneux, nous avons tenté de pallier au maximum cela en faisant une année de concertation avec les parents, les personnels, les enseignants, tout le monde et nous avons dégagé avec tout le monde un positionnement majoritaire sur ces horaires.

Je soutiens ces horaires, car ils sont d'abord l'émanation des discussions qui ont réuni plusieurs centaines de personnes.

Après, sur la réalité pédagogique, comme le dit M. Martin, les choses sont plus complexes. Les enfants sont plus disponibles le matin. Il y a des horaires dans la journée où la disponibilité des enfants... Matin ou après-midi, c'est partagé.

Je veux dire que je ne veux pas voir monter des arguties de logique pour accepter cela. La seule chose qui fait que je l'accepte, c'est que cela a été un accord général.

Par ailleurs, la ville consacre énormément au périscolaire, c'est sa priorité, nous avons tenu un forum à ce sujet. Je le vois dans mon service culturel où les commandes que portent les élus sont de plus en plus centrées sur l'aide aux collèges, aux écoles et au périscolaire. Cette ville ne fait pas rien, loin de là. Ce n'est pas pour rien qu'elle a choisi cette priorité enfance et jeunesse. De ce point de vue, nous n'avons pas à rougir

Il reste que j'ai une question et c'est un débat intra, mais un vrai débat social qui n'est pas simplement à l'intérieur de notre Conseil Municipal, majorité et opposition. Pour moi, l'école de la République assure à tous, à n'importe quel village de la France comme à Paris, l'égalité des chances. Pour assurer cette égalité des chances, il faut que les capacités financières soient les mêmes partout. Je ne voudrais pas qu'un élève de Paris, Paris ayant des ressources financières que nous n'avons pas, ait dix fois plus de qualité et de choses que nous si nous ne pouvons compter que sur nos finances.

Je souhaite que, sur ces trois ans, nous nous assurerions que ce sera fait. Personnellement, et je le dis à ma collègue, dans trois ans, je demanderai que ceux qui ont initié et ceux ont la responsabilité de l'école de la République financent nos activités. D'ailleurs, je demanderai à tous, la majorité, l'opposition et la population, de nous soutenir dans cette affaire.

Mme le MAIRE. - Je vais donner mon point de vue sur ce sujet.

Déjà, ce qui doit nous guider ici, tous ensemble, au Conseil Municipal, et ce que nous devons avoir en tête, c'est le bien-être des enfants, des élèves et leur réussite. Je reviendrai sur les contenus des activités que nous devons proposer, car cela a aussi un rapport avec les financements.

Par ailleurs, je partageais le fait de revenir à quatre jours et demi. Je pense que la suppression d'une demi-journée de classe décidée unilatéralement n'était pas une bonne solution. D'ailleurs, nous avons eu beaucoup de remontées à l'époque de la part d'enseignants qui expliquaient que, le samedi matin, la plupart des parents ne travaillant pas, c'était l'occasion de rencontrer les enseignants à l'école. C'est une réalité. On a concentré sur moins de jours et je crois que ce n'était pas une bonne chose, particulièrement pour les enfants le plus en difficulté sur lesquels cela a le plus pesé et pas sur ceux qui, les trois autres jours, ont les moyens de pratiquer d'autres activités.

La journée est trop longue, je partage également et j'ajoute que les congés scolaires en été sont trop longs. Je pense que la réforme aurait mérité de prendre la globalité de cette problématique. Je sais que cela méritait débat et que ce n'est pas le plus simple. C'est une ex-enseignante qui vous le dit et je sais de quoi je parle, mais je pense qu'il faudra y penser dans l'avenir.

Pourquoi avons-nous décidé de retarder la mise en place de cette réforme ?

Comme je l'ai dit à l'époque, je pense que, dans les conditions et la rapidité où elle a été annoncée, il n'était pas possible de la mettre en place correctement. Je maintiens cette position. Précipiter les choses et vouloir passer au-dessus de tous les partenaires, cela ne marche jamais et on fait ainsi une mauvaise mise en place de la réforme.

Nous nous sommes attachés à rentrer à fond dans la concertation. Le Conseil Éducatif Local l'a pilotée et nous avons passé beaucoup de temps à cette concertation. Moi-même avec Irène Talla et d'autres élus ici présents, nous avons organisé trois réunions avec les enseignants. Je le dis, car, dans beaucoup d'endroits, les enseignants n'ont pas été consultés et même pas été écoutés. Je regrette que l'Éducation nationale n'ait pas mené cette concertation, car je pense que c'était aussi à elle de le faire. Sur Bagneux, nous l'avons menée avec l'inspecteur de l'Éducation nationale, mais c'était à la volonté des communes. J'aurais souhaité que ce soit indiqué plus clairement, car je connais beaucoup d'endroits où cela n'a pas été fait.

Ensuite, nous nous sommes attelés à organiser huit rencontres avec les familles un samedi matin pour essayer de toucher au maximum les familles. Comme nous n'étions pas satisfaits du taux de

participation, nous avons proposé aux familles de répondre à un questionnaire soit par voie informatique, soit par voie écrite.

À trois ou quatre reprises, j'ai moi-même réuni tous les personnels d'animation des services culturels et sportifs et des centres sociaux et culturels qui sont concernés par cette réforme des rythmes scolaires.

Nous avons poussé au maximum la concertation avec des scénarii proposés à la concertation, afin d'essayer de trouver une proposition qui fasse consensus. Ce n'était pas le plus simple, les familles souhaitant certaines choses, les enseignants en souhaitant d'autres, les personnels communaux pouvant en souhaiter d'autres. Ce n'était pas le plus aisé, mais nous avons essayé de travailler à quelque chose qui recueille le maximum d'assentiment.

Comme je l'ai dit clairement dès le début de la concertation, nous préféré obtenir le scénario du samedi matin. Nous ne l'avons pas fait pour des raisons budgétaires. Je le dis clairement. Tout le monde comprend bien que, en mettant classe le samedi matin, je récupérais du temps de travail de mes personnels et j'aurais pu l'affecter à d'autres horaires. Cela me permettait de moins dépenser sur le budget de la commune. Le mieux aurait été le samedi matin, mais nous n'avons pas pu le faire pour des raisons budgétaires, ce qui est dommageable.

Nous pensions que le scénario $\frac{3}{4}$ d'heure tous les soirs, notamment pour les enfants d'âge élémentaire, n'était pas de nature à mener des activités intéressantes. Pour les plus grands, on ferait de la garderie, mais pas des vrais contenus pédagogiques. Je souhaite qu'il y ait une forte dimension culturelle dans les activités que nous proposerons, car, dans une ville comme la nôtre, c'est de cela que les enfants ont besoin. Nous ferons aussi du sport, mais la dimension culturelle me semble extrêmement importante dans une ville comme la nôtre.

Nous avons donc essayé de proposer un scénario mixte, avec $\frac{3}{4}$ heure tous les soirs pour les petits, car cela nous semblait mieux, et deux fois une heure et demie pour les plus grands. Ce scénario n'a pas convenu aux parents d'élèves. Nous avons beaucoup insisté dans le débat sur le fait que tout sera mis en place pour permettre à tous les enfants de rester jusqu'à 16 h 30. C'est du domaine du facultatif et cela peut éventuellement être soumis à participation familiale, même si nous essayons que ce ne soit pas le cas, mais je ne peux pas dire aujourd'hui que nous ne serons pas obligés de le faire. Les parents ne souhaitaient pas que ce soit des horaires différenciés. Je pense que, pour l'intérêt des enfants, cela aurait été le mieux.

J'ai les chiffres et je pourrai vous les donner. Quand on fait la globalité des expressions des uns et des autres, enseignants, parents d'écoles maternelles et élémentaires, c'est le scénario libérant deux fois une heure et demie qui est ressorti majoritairement, les parents ne souhaitant pas qu'il y ait des horaires différenciés, ce que je peux comprendre, car ils se demandaient comment cela allait se passer, sachant que c'était extrêmement compliqué.

Nous avons donc fait ce choix qui est majoritaire. Tout le monde n'est pas d'accord à 100 %, mais c'est celui qui s'est dégagé.

Maintenant, il nous reste beaucoup de travail pour organiser et mettre en place cette réforme pour septembre 2014. Nous devons travailler sur les contenus, les financements, l'organisation du temps de travail et des personnels qui y seront affectés. Vous comprenez bien que cela réorganise complètement le travail de nos équipes d'animation, cela implique de passer par des procédures légales que j'entends respecter, le comité technique paritaire avec les agents de la communes, etc. Il faut mener tout cela dans des conditions correctes et avoir le temps de le faire.

J'ai des échos sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires depuis la rentrée. J'ai entendu aussi qu'il y a des cafouillages, car cela implique notamment pour les collectivités de recruter un nombre de personnels extrêmement important pour l'encadrement sur des temps finalement réduits.

Il faut trouver ces personnels.

Lorsque la mise en place de la réforme sera globale en 2014, la question budgétaire sera importante, car il y aura de la concurrence entre les collectivités, entre celles qui paieront mieux leurs intervenants et celles qui les paieront moins bien en fonction de leur budget. C'est un de mes soucis.

Sur le financement, je pense que la position actuelle du gouvernement ne va pas assez loin. Je souhaite que l'on compense aux collectivités locales le coût de cette réforme. Sinon, les villes ayant le plus de moyens pourront faire le mieux et celles qui sont en difficulté feront moins bien, ce qui n'est pas ma conception.

Malgré ces réserves, nous allons nous atteler à mettre en place cette réforme et à demander les financements. Là, nous avons ceux de la CAF pour trois ans, ce qui est déjà bien. À l'annonce de la réforme, nous ne savions pas si nous allions les obtenir. Je souhaite que la dotation versée par élève soit pérenne, notamment pour des villes comme la nôtre qui ont le plus de difficultés. Pour moi, la question des financements est une préoccupation. Il faut payer les personnels et accueillir les enfants dans de bonnes conditions.

Lorsque j'entends, dans le projet de loi de finances, que l'on va ponctionner 875 M€ sur le budget des collectivités locales, dont 70 % sur les communes et 30 % sur les intercommunalités, c'est le bloc communal qui est le plus pénalisé et cela m'inquiète. Je n'ai pas l'habitude de taire ce que j'ai à dire, donc je le dirai aux habitants quand il le faudra : oui, cette question me préoccupe parce que, pour mettre en place cette réforme, il faut des moyens. Si l'on veut que cette politique éducative soit prioritaire et bien mise en place, les villes ayant des gros besoins doivent être aidées à la mesure de leurs besoins. C'est aussi cela la solidarité nationale et elle doit jouer en faveur des villes qui en ont le plus besoin.

Ce soir, nous vous proposons de choisir ce scénario. Nous allons demander une dérogation auprès du directeur académique et il n'y a aucun doute que nous l'obtiendrons, puisque les villes l'ayant demandée l'ont d'ores et déjà obtenue.

Nous allons mettre au travail. Ce sera inclus dans un projet éducatif territorial. Nous allons continuer à l'élaborer avec les partenaires. Il faut faire vite, car nous sommes contraints sur les délais. Il faudra savoir le nombre d'enfants qui vont participer. Je souhaite que l'on travaille à ce que tous les enfants de la ville puissent rester jusqu'à 16 h 30 dans les locaux scolaires.

Un point que j'ai omis de vous dire : l'aspect deux fois une heure et demie nous permet, et M. Ibazatene l'a indiqué, d'utiliser les locaux disponibles autour de nous, les équipements sportifs et culturels. On peut faire des déplacements avec des groupes d'élèves quand on a une heure et demie. Quand on $\frac{3}{4}$ d'heure, il est impossible de sortir de l'école. C'était également un point important, car la mutualisation des locaux n'est pas très simple.

Dans le débat avec les enseignants, on a proposé aussi le scénario $\frac{3}{4}$ d'heure tous les midis, mais ils ne le souhaitent pas et nous ont expliqué, à juste titre, que leur classe est leur lieu de travail et que le fait d'utiliser leurs classes obligerait à ranger les cartables, etc. Il y avait de vrais problèmes de gestion des locaux scolaires. Nous avons répertorié tous les locaux que l'on peut utiliser à l'extérieur, les centres socioculturels, pour que cela se passe dans les meilleures conditions.

Il nous reste maintenant un gros travail à réaliser. Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure de l'évolution. Cette question devra passer régulièrement en point d'étape en commission, même si cela ne passe pas en délibération au Conseil, pour que le Conseil Municipal ait les informations.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE**

GROUPE MODEM

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE UMP ET MME POURTAUD**

➤ **NE PREND PAS PART AU VOTE = M. ROUSSEAU**

CONVENTION DE MUNICIPALISATION DES CRECHES**7/ ACCEPTATION DE LA CONVENTION DE MUNICIPALISATION DES CRECHES ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER**

Mme DAVID. - Quelques mots pour resituer la municipalisation des crèches départementales : c'est en 1979 que le gouvernement avait engagé ce processus. À cette époque, le département avait 73 structures petite enfance qui accueillait 2 000 enfants. Cette décision marquait la volonté du Conseil Général de se désengager du secteur de la petite enfance.

En 1999, Mme Jambu avait donné un accord de principe pour municipaliser les deux crèches départementales, mais les discussions n'avaient pu aboutir faute d'un accord sur les questions financières.

Depuis, les communes ont, pour la plupart, passé convention avec le CG. Actuellement, il reste des crèches départementales à Bagneux, à Bourg-la-Reine et Malakoff est en cours de négociations.

Notre souhait est d'accroître l'accueil des petits Balnéolais. Dans un premier temps, nous n'accueillerons que des enfants de Bagneux, ce qui n'est pas le cas actuellement. En 2012, 17 enfants accueillis dans des crèches départementales n'habitaient pas à Bagneux.

Dans un second temps, nous souhaitons reconstruire la crèche Prokofiev avec une extension, passant de 40 à 60 berceaux. Avec la reconstruction de la crèche du Champ des oiseaux, nous créerons 30 places supplémentaires. Cela représentera un total de 62 berceaux en plus, ce qui équivaut à une création de crèche. Ce n'est pas négligeable sur notre ville.

L'enjeu de la négociation était de reprendre deux crèches en bon état de fonctionnement, avec un nombre d'agents suffisant pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions.

Nous avons commencé les négociations en juin 2011. Elles avaient été interrompues en 2012 pendant la séquence électorale.

Dans un premier temps, les services municipaux ont travaillé avec les services départementaux pour élaborer les différents diagnostics nécessaires à l'écriture de la convention présentée aujourd'hui. L'ensemble de ce travail s'est conclu lors d'une rencontre entre Mme le Maire, M. Alexanian et M. Devedjian le 15 juillet où ont pu être négociés les derniers points concernant notamment le renforcement des équipes auprès des enfants avec un poste secrétariat à Prokofiev et un poste auprès des enfants dans chacune des crèches.

La convention de municipalisation prévoit le transfert de propriété des deux équipements, la démolition, reconstruction et extension de la crèche Prokofiev, la remise à niveau technique des deux crèches et le remplacement de tous les mobiliers et matériels usagés et la mise à disposition des personnels qui le souhaitent. Les frais engagés sont à la charge du département, tout comme la rémunération des personnels et les frais de fonctionnement. L'ensemble de ces frais reste à la charge du département pendant cinq ans de façon intégrale, puis avec une dégressivité de 10 % par an pendant dix ans. Dans quinze ans, au 1^{er} janvier 2029, les crèches seront donc exclusivement à la charge de la commune.

Pour réaliser cette convention, nous avons obtenu une enveloppe de subvention en investissement de 1 904 738 M€ pour la crèche des Rosiers qui nécessite de gros travaux, car nous devons la restructurer et créer de vrais dortoirs pour améliorer l'accueil des enfants. Pour cela, nous déplacerons les locaux du personnel au 1^{er} étage dans les locaux actuels de la PMI. Un accord est

intervenir avec le Conseil Général pour relocaliser la PMI dans le sud de la ville. Nous nous sommes engagés à contribuer au relogement de la PMI et à aider à la recherche de locaux pour rester dans le même secteur. Nous avons l'assurance du Conseil Général du maintien de nos trois PMI sur Bagneux.

La mise à disposition des personnels concerne 17 personnes à Prokofiev et 24 à la crèche des Rosiers. Si ces personnels souhaitent être mis à disposition, ils passeront sous l'autorité hiérarchique de la commune et leur carrière continuera à être gérée par le département. Il y a 5 agents en sureffectif réglementaire dont les rémunérations seront prises en charge par le département jusqu'à leur départ.

Cette convention a été adoptée à la commission permanente du Conseil Général la semaine dernière.

Il nous reste encore énormément de choses, après avoir donné l'autorisation à Mme le Maire de signer cette convention. Par la suite, il faudrait que le Conseil Général rencontre au plus vite les personnels pour les informer de cette convention, puisque c'est leur employeur, leur explique les mises à disposition ou les solutions qu'il proposerait pour les personnels qui ne souhaitent pas être mis à disposition, sachant qu'ils auront des délais pour se prononcer.

Dans un second temps, comme nous l'avons déjà fait au printemps, nous irons de nouveau à leur rencontre pour aborder les questions très pratiques qui touchent au quotidien de l'ensemble des personnels de ces deux crèches. Je pense aux horaires de travail, aux projets pédagogiques, à tous les contrats en cours, puisque les contrats d'entretien persistent : par exemple, le contrat de ménage continue à être géré par le Conseil Général jusqu'à fin juin et, ensuite, nous aurons à prendre une décision, à savoir si nous prenons un contrat d'entretien comme actuellement ou si nous prenons des personnels municipaux pour effectuer cet entretien.

De toute manière, Mme le Maire souhaite vivement que nous allions rencontrer les personnels au plus tôt après la première rencontre avec leur employeur.

Mme le MAIRE. - Merci.

Ce soir, des agents du Conseil Général, donc des crèches départementales, sont venus assister en nombre au Conseil Municipal. Je les ai salués tout à l'heure, mais je leur souhaite à nouveau la bienvenue. Je comprends que, pour les personnels du département, c'est un moment important ce soir, un peu solennel, sur lequel nous allons revenir, car je pense qu'il va y avoir des interventions.

Comme Mme David vient de vous le dire, je souhaite que, une fois que le Conseil Municipal aura voté, le Conseil Général procède aux rencontres qu'il convient de faire avec les personnels qu'il a en charge aujourd'hui. Ensuite, avec Mme David et l'administration, j'irai à votre rencontre.

Qui souhaite intervenir ?

M. MARTIN. - Globalement, c'est une bonne chose que la commune reprenne la gestion de ces deux crèches, car le département avait laissé à l'abandon ces deux établissements. La remise en état de ces crèches départementales devenait urgente. En plus, on augmente le nombre de berceaux, ce qui est très bien.

Nous avons tout de même quelques remarques.

Il est prévu de recruter des agents communaux en cas de départ d'agents départementaux dès le 1^{er} janvier 2014 sur la base des effectifs actuels mis à disposition par le département. Nous en avons discuté hier en commission des finances. À terme, tous les employés de ces deux crèches seront des agents communaux, dont 41 agents municipaux supplémentaires qui, aujourd'hui, sont agents départementaux, à intégrer dans les charges de personnel. C'est un point important à prendre en compte.

Les travaux de rénovation représenteront environ 4 M€, une somme non négligeable qui devra être prise en compte dans le budget de l'année des travaux prévus, je pense 2014, surtout si nous nous faisons rembourser l'année d'après par le Conseil Général. À partir de la sixième année, la commune commencera à payer des frais de fonctionnement. J'avais posé en commission la question du coût de fonctionnement de ces deux structures. Même si, pendant les cinq premières années, le Conseil Général paye l'intégralité du coût de fonctionnement, il est tout de même intéressant d'avoir une vision du budget de fonctionnement de ces deux crèches dès maintenant.

Le dernier point concerne les règles d'affectation de ces deux crèches. Aujourd'hui, elles sont faites par le département, mais elles vont passer sous la gestion de la commune à partir de 2014. Il est important qu'un rappel de ces règles et une information claire vers les usagers soient faits, car beaucoup de personnes ne vont pas comprendre que l'on passe d'un type de gestion à un autre.

M. ALEXANIAN. - Comme tout à l'heure, on va tout se dire, puisque nous sommes entre nous.

Nous avons une vision négative de la gestion du 92 sur les crèches, notamment sur la gestion des sous-effectifs, ce qui ne veut pas dire que nous avons la même vision du travail des agents à l'intérieur. Je vais séparer ces deux interventions qui me semblent importantes et je reviendrai sur la deuxième, vu mon étonnement que le Conseil Général n'ait pas pris l'initiative de vous informer, d'autant que nous avons voté la convention au Conseil Général lundi dernier en commission permanente.

Sur le fond, c'est encore un désengagement du Conseil Général qui, je vous le rappelle, était parti en guerre, puisqu'il veut réaliser des économies sur sa gestion de la petite enfance. Manifestement, ce Conseil Général n'aime pas trop les dépenses sociales, puisqu'il veut les réduire.

Sur le fond, nous n'étions pas d'accord, d'autant plus que nous constatons au fil du temps que le nombre de places en crèche diminuait et que les conditions étaient de plus en plus difficiles.

Sur cette base, nous étions contre, mais nous sommes intelligents et c'est bien que Bagneux ait réussi à faire d'une situation contre laquelle nous étions un plus pour les Balnéolais. Nous avons obtenu un bon accord pour Bagneux. Sur un fond de désengagement du Conseil Général, nous avons obtenu des engagements importants qui vont permettre en plus de donner davantage de satisfaction aux enfants de Bagneux.

Bernadette l'a dit, c'est l'équivalent d'une crèche supplémentaire que nous allons offrir. C'était un moyen de régler la situation au bénéfice des Balnéolais.

Si le Conseil Général a lâché beaucoup, sur le fond, dans la perspective, il y gagne beaucoup. C'était le moins que l'on puisse obtenir d'obtenir beaucoup pour les années à venir et nous l'avons fait.

Nous avons deux attitudes : dire que c'est un scandale, ce que nous disons souvent sur beaucoup de politiques du Conseil Général, et continuer comme cela, mais, à un moment, nous avons aussi à nous déterminer par rapport à la vie des crèches sur notre territoire, au nombre d'enfants et à un système un peu aberrant, puisque c'était à Nanterre que l'on décidait que telle ou telle famille venait.

De ce point de vue, nous allons gagner de la facilité, une transparence dans la gestion et de plus grandes possibilités.

Dans le même temps, j'apprends ici que le personnel n'a pas été informé par le Conseil Général, ce qui me semble le B-A BA, puisqu'il est au courant que nous avons un accord depuis juillet. Vous pouvez compter sur moi pour les interpeller à ce sujet et leur demander de vous informer et de répondre à toutes vos questions. Sur celles nous concernant, nous serons ouverts, mais il est évident que c'est à l'employeur d'informer de ces situations. Je ne comprends pas pourquoi cela n'a pas été fait. Il est vrai qu'il y a eu un changement de directeur sur le sujet, mais cela n'excuse rien.

J'interviendrai dès demain pour que les choses soient faites au plus vite.

Sur le fond, je constate, une fois de plus, que la ville pallie le manque d'autres institutions, en l'occurrence le Conseil Général. J'en suis fort marri et je lutte souvent contre cet aspect.

Nous nous en sommes tirés de bonne manière pour la ville et les enfants, en tout cas pour les années à venir. Je crois que vous pouvez être un peu satisfaits du mandat que vous avez donné à Mme le Maire sur cette négociation. Nous nous en sommes tirés avec les honneurs et je crois que beaucoup d'enfants de notre ville vont pouvoir en bénéficier.

Mme MOUTOUAKIL. - Nous comprenons, et nous avons eu l'occasion d'en discuter dans d'autres réunions, l'intérêt pour les familles balnéolaises, notamment celles qui attendent des places en crèche, car il est vrai que les places sont très chères.

Je rejoins un peu l'intervention de M. Martin sur les questions financières. La municipalisation de ces deux crèches, même si, pendant cinq ans, nous allons pouvoir bénéficier de subventions du Conseil Général qui vont nous permettre de faire face, il faudra ensuite pouvoir intégrer tout cela dans les budgets de la ville, dont nous avons dit tout à l'heure qu'ils étaient déjà extrêmement tendus.

Pour les familles, c'est une bonne chose. M. Alexanian l'a dit, jusqu'à maintenant, avec ces deux crèches, la possibilité d'accéder à ces places étaient données au département. Maintenant que ces deux crèches sont municipalisées, peut-on rappeler comment les attributions vont se faire ? Cela va-t-il entrer dans le cadre de la commission qui existe déjà ?

Je sais que c'est une question que se posent beaucoup de Balnéolais et Balnéolaises qui sont un peu informés de ce qui se passe et je regrette beaucoup que les propres employés de ces deux crèches ne soient pas informés, puisque des gens commencent à en parler. La question qui se pose est : comment va-t-on pouvoir accéder à ces places qui, demain, seront accessibles à des Balnéolais ?

Mme le MAIRE. - M. Alexanian l'a dit, nous ne partageons pas la politique du département. Son désengagement de manière régulière sur les budgets sociaux n'est pas une bonne politique dans un département qui a beaucoup de moyens. Je pense que le département aurait pu faire un choix contraire il y a une vingtaine d'années que de lancer cette rétrocession aux communes qui est un transfert de charge, disons-le clairement, d'une compétence exercée par le département. Il y a plein d'autres départements où le Conseil Général continue à exercer cette compétence, entre autres le Val-de-Marne.

Je trouve cela dommageable, car c'est une politique de complémentarité aux côtés des municipalités qui permettait que tout le monde y mette des moyens. Quand on connaît la pénurie d'offres d'accueil pour la petite enfance, on n'est pas trop de deux collectivités à intervenir. Nous avons fait de la résistance pendant très longtemps. Nous avons eu raison, de même que mon prédécesseur, Mme Jambu, de ne pas accepter un accord qui était défavorable à l'époque, car nous avons économisé pendant toutes années de reprendre ces crèches en gestion sur le budget de la commune.

Nous étions dans les trois dernières communes du département à ne pas avoir municipalisé les crèches : Bagneux, Malakoff et Bourg-la-Reine qui a une crèche.

Il y a eu une forme de pression en excluant la ville des commissions d'attribution dans lesquelles nous siégeons auparavant et en attribuant les places pas seulement à des familles de la ville, donc nous avions des crèches sur le territoire de la commune et des subventions qui étaient minorées pour la commune par le département compte tenu que nous n'acceptons pas cette municipalisation. On nous disait que la reconstruction de la crèche de la ZAC Victor Hugo ne serait pas financée par le département si nous refusions cette municipalisation.

Mme BOUDJENAH. - Même les Petits Moulins.

Mme le MAIRE. - Cela a compté dans notre décision de ne plus prendre les enfants de notre ville et de nous empêcher de participer aux commissions d'attribution. Nous dire que nous n'aurions pas de subventions pour la future crèche, c'est un des moyens de pression du département.

Nous sommes donc rentrés en discussion. Au bout d'un moment, ce n'est pas la peine de jouer le bras de fer quand on n'est plus assez nombreux à le mener. J'ai proposé à l'équipe municipale de rentrer à fond dans cette négociation avec le département, afin que nous puissions sortir par le haut de cette situation. Avec Patrick Alexanian, j'ai rencontré le président du Conseil Général, Patrick Devedjian, mi-juillet, juste avant les congés. Nous avons quelques points de litige, évidemment des points financiers, mais nous sommes tombés sur un accord. Nous n'avons pas obtenu tout ce que nous voulions, mais le président du Conseil Général a été à l'écoute.

Je tiens à remercier les services de la ville qui ont travaillé d'arrache-pied sur ce dossier avec l'administration du Conseil Général. Un travail des deux administrations ensemble a permis de faire avancer ce dossier de bonne manière, un travail extrêmement précis, puisque ce sont des questions très importantes où il faut rentrer dans les détails.

Ce soir, nous vous proposons un bon accord. Je ne dis pas que cela n'a pas de coût pour la ville, plusieurs collègues l'ont dit, il y a des compensations pendant cinq ans, donc cela va et, ensuite, cela commence à moins bien aller. En même temps, il y a des compensations par des budgets d'investissement pour aider à la reconstruction des structures qui représentent des sommes importantes.

Compte tenu de tout ce contexte, il nous a semblé préférable d'aller vers cette municipalisation, de l'acter et de pouvoir avancer.

Maintenant, le travail est devant nous dans le concret avec les personnels du département, lesquels, je le répète, ont le choix de rester départementaux ou d'accepter le transfert à la commune. Nous allons pouvoir engager ces discussions avec les personnels. Je pense qu'il est bien que le département voit d'abord ses personnels, c'est un peu normal, certains travaillant depuis longtemps pour lui. Nous allons relancer le département pour lui demander que cette réunion ait lieu. Ensuite, nous irons à la rencontre des personnels, j'irai moi-même à une des réunions, afin que l'on puisse se connaître un peu mieux, et avancer de manière concrète sur toutes les questions qui vont être posées, les délais étant maintenant relativement serrés pour effectuer ce choix pour les personnels.

Je trouve que ce dossier a été bien mené avec le département. Nous ne sommes pas toujours d'accord sur tout, mais nous avons réussi à travailler ensemble pour que cela réponde au mieux aux intérêts des Balnéolaises et des Balnéolais, puisque c'est pour cela que nous sommes élus.

Les places de crèche reviendront à la commission d'attribution municipale. Mme David peut vous l'expliquer.

Mme DAVID. - Ce qui va simplifier les choses pour les parents, c'est qu'ils ne feront qu'une inscription pour l'ensemble des crèches, alors qu'ils en faisaient une en crèche départementale et une en crèche municipale. Les critères d'attribution seront retravaillés, puisque nous n'avons pas les mêmes. Nous allons également faire une seule commission.

Dans la négociation que nous avons eue avec le Conseil Général, nous avons obtenu notre participation à la dernière commission d'attribution pour être vigilants au fait de ne prendre que des petits Balnéolais.

Nous allons retravailler tout cela avec les personnels des crèches également.

Il y avait une question sur l'échelonnement des travaux. Tous ne sont pas prévus en 2014. La reconstruction de la crèche Prokofiev interviendra plus tard et les travaux des Rosiers sont à réaliser progressivement. Il faut relocaliser la PMI, mais ce n'est pas pour tout de suite. Les travaux seront

entamés ensuite. Nous allons peut-être attendre d'avoir reconstruit la crèche du Champ des oiseaux, de manière à ne pas avoir toutes nos crèches en chantier au même moment.

Tout cela nous amène également à réfléchir à notre projet de service, car le service Petite enfance va passer de 99 à 140 personnes, ce qui n'est pas négligeable. Cela nous oblige à revoir notre organisation interne et à mettre en place des groupes de travail sur les projets pédagogiques, afin que nous ayons la même philosophie de notre approche de l'accueil de l'enfance. Tout cela demande beaucoup de travail et de temps de réflexion.

Ce sera mis en place dès le 1^{er} janvier 2014, date à laquelle la convention prendra effet.

Mme le MAIRE. - Je vous propose de passer au vote.

➤ **VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE**

SUBVENTION/ACTIONS RELATIVES A LA SECURITE ROUTIERE MENEES EN 2013

8/ ACCEPTATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC LA DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT ÎLE-DE-FRANCE RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DE 750 € AU TITRE DES ACTIONS RELATIVES A LA SECURITE ROUTIERE MENEES EN 2013 ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

M. PAYEN. - Le service Éducation développe, en lien avec le commissariat de Bagneux et la sécurité routière, un programme de prévention routière auprès des écoles de la ville intitulé "Permis Piéton". Cette opération sensibilise les enfants des classes de CE2 aux risques de la circulation et au bon usage de l'espace public.

Le "Permis Piéton" pour les enfants enseigne, au-delà des règles de circulation piétonne, le sens de la responsabilité individuelle, grâce à un ensemble de précautions, de réflexes et d'astuces supplémentaires permettant aux enfants d'assurer leur propre sécurité.

Sur l'année scolaire 2012/2013, ce sont 23 classes de CE2 et un groupe d'enfants des Jacquets, soit environ 1 000 enfants, qui ont pu participer aux séances théoriques et pratiques organisées par le service Éducation.

Le bilan est très positif avec une bonne évolution de ce projet depuis sa mise en place en 2010. Les enfants ont été attentifs et intéressés par des séances ludiques et adaptées qui balayent tous les points nécessaires à leur sécurité routière. L'opération a reçu un très bon accueil de la part des enseignants et sera renouvelée de nouveau sur l'année scolaire 2013-2014.

La coordination sécurité routière de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement Île-de-France a retenu notre action au titre du plan départemental d'actions de sécurité routière 2013 des Hauts-de-Seine et propose de subventionner à hauteur de 750 € ces actions menées dans les écoles de la ville.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la convention relative à l'octroi d'une subvention de 750 € de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement Île-de-France au titre des actions 2013 "Permis Piéton" menées par le service Éducation auprès des écoles de Bagneux et d'autoriser Mme le Maire à la signer.

Mme le MAIRE. - S'il n'y a pas de question, je propose de passer au vote.

➤ **VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE.**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE**CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL****9/ ADOPTION DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL SCIENCES ET SANTE VAL DE BIEVRE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LE SIGNER**

Mme le MAIRE. - Après un avis favorable rendu à l'issue de l'enquête publique, le contrat de développement territorial a été validé avec M. Daubigny, le préfet de Région, le 12 septembre dernier sur le site de la direction générale de l'armement. C'est une étape importante pour le développement de la commune et un atout considérable dans la construction d'un projet de territoire.

Je reviens en quelques points sur ses caractéristiques, notamment concernant notre commune. J'en ai déjà parlé plusieurs fois au Conseil Municipal et dans les commissions municipales ou de la communauté d'agglomération et nous avons adopté à l'unanimité l'accord cadre lors du Conseil Municipal du 9 février 2012.

Les axes principaux :

Bagneux est au cœur d'un projet construit autour et avec sept communes du Val-de-Marne.

Deux communautés d'agglomération, dont la nôtre Sud-de-Seine.

Le campus Sciences et Santé à partir d'un des moteurs du développement de ce territoire avec la volonté d'y développer des équipements et services publics de pointe dans ce domaine.

Trois sites de projet pour Bagneux, afin de donner un nouvel élan à notre commune, avec le souci de bénéficier à tous les quartiers de la ville :

- Le site de la zone industrielle qui vise à préserver sa vocation économique comme territoire d'accueil pour les PME et PMI, tout en favorisant un développement urbain mixte.

- L'écoquartier Victor Hugo : ce quartier met Bagneux au cœur de la dynamique métropolitaine avec l'arrivée des deux métros, un projet ambitieux qui s'étend sur 20 hectares, avec un programme mixte de logements, de bureaux, d'activités économiques, de commerces, d'équipements publics à rénover ou à reconstruire.

La rénovation du quartier de la Pierre Plate est un dossier que nous allons déposer prochainement auprès de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et du ministre de la Ville.

Nous avons évoqué tout à l'heure l'importance des chantiers, la question des transports publics et la question, dans cet écoquartier, du cadre de vie et de la valorisation des espaces publics. Nous avons parlé dans ce projet de ville-parc et les habitants sont au cœur du processus d'élaboration de ce projet.

- Le site actuel de la direction générale de l'armement qui quitte Bagneux en 2016 et le Conseil Municipal a eu l'occasion de le visiter il n'y a pas longtemps : une emprise rare, 16,5 hectares, un promontoire qui domine la Vallée de la Bièvre. Le site a été identifié dans le schéma de référence de la Vallée scientifique de la Bièvre comme un des sites de la médiane des campus, un site historiquement dédié à l'activité économique, avec l'utilisation de la Thomson dès 1957 avec, à l'époque, 4 000 emplois, puis de la DGA (Direction Générale de l'Armement) depuis 2007 après le départ de Thales et entre 2 500 et 4 000 salariés selon les époques.

Aujourd'hui, ce site a été retenu dans notre contrat de développement territorial comme un deuxième axe majeur de développement avec celui du secteur de Cancer Campus autour de Gustave Roussy. Il peut amener à nos objectifs communs : améliorer l'équilibre habitat/emploi dans une zone où nous sommes déficitaires en termes d'emploi, répondre aux besoins de logements

diversifiés pour les habitants et aux exigences d'une ville verte en étant attentif à la place de la nature en ville.

C'est avec ces quatre ambitions et dans cet esprit que nous travaillons avec le propriétaire du site de la société LBO, avec l'idée d'ouvrir ce site sur la ville, donc il faut saisir cette opportunité pour raccorder le sud au centre-ville :

- Prolonger et renforcer l'opération de renouvellement urbain des Tertres et des Cuverons qui est en voie d'achèvement.

- Conforter le rôle économique de ce secteur avec une programmation diversifiée en se fixant l'objectif de 4 000 emplois, ce qui pose, pour nous, la question importante de la desserte de ce site par les transports en commun ; nous avons notamment lancé des études avec le propriétaire sur les efforts à réaliser en termes de desserte de ce site.

- Contribuer au parcours résidentiel des Balnéolais, donc les enjeux de logement sur ce site avec 25 % de logements sociaux.

- Implanter sur ce site une extension du lycée Lakanal de Sceaux : c'est une exigence majeure pour notre ville qui contribue à la fois à la réponse régionale aux besoins de formation et qui réparerait une injustice majeure de la carte des formations, puisque, avec 40 000 habitants, Bagneux est la ville la plus jeune et la plus populaire du sud des Hauts-de-Seine et n'a pas de lycée d'enseignement général. C'est un projet sur lequel nous multiplions les démarches auprès de la région et du rectorat. Ce projet a retenu le soutien de Philippe Laurent, le maire de Sceaux, car il s'agit de travailler en complémentarité entre les communes. Les services de la région Île-de-France ont visité le site de la DGA la semaine dernière. Je vais être reçue à nouveau par la vice-présidente qui s'occupe des questions des lycées d'ici une quinzaine de jours. De plus, Gilles Leroy, Prix Goncourt 2007, qui est un enfant de Bagneux, a accepté de présider le comité de soutien pour ce lycée et je tiens encore une fois à l'en remercier.

Ce CDT est important pour le présent et l'avenir de Bagneux.

Je propose, comme nous l'avons fait en 2012, que le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité, car je pense que c'est un projet vraiment structurant et important pour notre ville

Quelques mots sur mes préoccupations :

Ce projet sur lequel nous travaillons maintenant depuis plus de deux ans pourrait être fortement contrarié avec l'adoption au cœur de l'été de la loi sur la métropole du Grand Paris avec sa création au 1^{er} janvier 2016 qui fusionne d'office les 129 communes et les trois départements de la petite couronne et Paris et supprime les intercommunalités existantes.

Chacun sait ici que l'adoption de ce texte a suscité de nombreuses réactions des maires et présidents d'EPCI. J'ai demandé que l'on vous dépose sur table le vœu adopté lors du Comité syndical de Paris Métropole vendredi après-midi. Ce vœu est à l'initiative du président de Paris Métropole, Philippe Laurent, le maire de Sceaux. J'ai voté en faveur de ce vœu avec 75 % de mes collègues présents et j'ai également exprimé ce point de vue au bureau de la communauté d'agglomération lorsque nous en avons discuté dernièrement.

Avec le projet de loi adopté cet été, nous sommes à l'opposé de la démarche entreprise aujourd'hui à partir du terrain, des territoires, entreprise aussi avec la conférence métropolitaine de Paris Métropole, dont la ville de Bagneux est membre fondateur, pour construire une métropole ascendante et démocratique.

Certes, je sais que ce processus n'est pas simple et il est vrai que la question des transports, du logement, de l'aménagement de la région, particulièrement de la zone dense et la question des finances publiques pour ne citer que celles-là doivent pouvoir se coordonner et s'arbitrer à un

niveau supérieur à celui de la commune.

Nous savons bien que, à Bagneux, la ville la plus populaire du sud des Hauts-de-Seine, les inégalités s'accroissent et, avec elles, la souffrance et les risques de ghettoïsation. Le choix fait en première lecture à l'Assemblée ne répond pas à ces questions, me semble-t-il. Rien n'est dit dans ce texte sur la question de la péréquation budgétaire et de la solidarité territoriale et ces points seront renvoyés à des ordonnances pouvant intervenir dans les dix-huit mois suivants.

Ce vœu a été adopté majoritairement au Comité syndical de Paris Métropole et il me semblait important de vous le dire. Tout le monde comprend bien que la disparition des communautés d'agglomération du jour au lendemain pour arriver, au 1^{er} janvier 2016, à quelque chose d'un peu "monstrueux" apparaît à tous les élus locaux comme étant impossible à mettre en place et dessaisissant les élus de leurs prérogatives. Nous évoquons dedans la nécessité de terminer la carte de l'intercommunalité en Île-de-France, de partir des projets des territoires, les CDT étant l'émanation des projets des territoires et du travail des élus avec les habitants.

Ce texte va repasser au Sénat à partir de début octobre. Je souhaite beaucoup que ce texte soit revu, retravaillé en fonction de ces remarques évoquées, afin que l'on arrive à une proposition équilibrée et respectueuse des territoires et de leurs projets, car c'est ce qui est important, tout en mettant en place une mission de préfiguration de la métropole et de ses compétences sur lesquelles je n'ai pas d'opposition. Au contraire, je pense qu'il y a besoin de travailler sur le logement, l'aménagement, l'environnement et les finances qui sont éminemment des questions centrales pour tous les habitants de la Région Parisienne.

J'espère que nous serons entendus et qu'il y aura une nouvelle mouture de ce projet de loi qui va intervenir pour aller dans ce sens.

Je vous passe volontiers la parole.

Mme DARVES-BORNOZ. - Merci pour cet exposé qui a englobé le CDT dont on a déjà beaucoup parlé et pour lequel vous nous avez régulièrement informés de l'évolution de ce projet, mais également le fait que beaucoup d'entre nous ont participé aux réunions publiques et de travail sur la constitution de ce projet de territoire.

Je partage entièrement ce que vous venez de dire sur la loi de modernisation qui a été votée et qui, alors même que l'on parle de territoire, de proximité, de logement, d'équilibre, de projet de territoire, ne fait qu'englober et rapporter encore une couche supplémentaire au millefeuille que l'on connaît et qui, de fait, va vider de sa substance un certain nombre de compétences, notamment de notre globe communal.

Je voudrais saluer l'ensemble des propositions que vous avez faites dans le vœu, je les partage et j'avais déjà eu l'occasion de le dire ici.

Je voudrais maintenant revenir sur le CDT. Je me suis déjà exprimée à plusieurs reprises, j'ai eu à rencontrer la commissaire enquêtrice à laquelle j'ai remis un mémo de mes différentes remarques faites ici. Je partage avec vous le fait que c'est une ambition partagée pour notre territoire, l'équilibre à trouver entre emploi et habitat, le renouvellement urbain des quartiers de la Pierre Plate notamment et la redynamisation du site des Mathurins, plus l'ensemble des autres projets connexes qui permettront de développer notre territoire.

Cependant, je voudrais évidemment souligner les mêmes questions que j'ai déjà posées et qui demeurent, même si ce CDT a reçu un avis favorable de la commissaire enquêtrice.

Vous avez rappelé le périmètre qui a été défini sur 8 villes, dont 7 relèvent du département 94, Bagneux étant la seule ville du 92 et Bagneux étant la seule ville de Sud de Seine, la communauté d'agglomération avec les quatre villes, à avoir présenté un projet. Or, on sait bien que ce CDT aura

forcément un impact majeur sur l'ensemble des villes de notre communauté d'agglomération en termes de développement urbain, de projet d'habitat, en termes économiques, d'accessibilité du territoire, d'environnement, tous ces éléments qui sont eux-mêmes inscrits dans le projet du CDT final. On mentionne bien dans ce CDT que tous ces impacts doivent être anticipés et accompagnés.

On peut se demander quelle sera l'action d'anticipation et d'accompagnement des trois villes de notre communauté d'agglomération qui, de fait, seront impactées par ce projet de territoire, puisque nous aurons à revoir l'équilibre habitat/emploi sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération, à moins que celle-ci ne disparaisse dans la grande loi de métropolisation qui est en chantier.

Il faut également souligner que ce CDT aura un impact sur l'ensemble des villes du sud parisien, c'est inscrit page 33 : Antony, Vanves, Issy-les-Moulineaux, etc.

C'est pourquoi je m'interroge : bien sûr, ce CDT doit être approuvé par Sud de Seine, puisque c'est fait dans le contexte de la loi, car nous sommes une communauté d'agglomération, alors même que les trois autres villes n'y ont participé en rien, bien que, dans le document de projet, sont mentionnés un certain nombre de futurs projets qui les impacteront. On peut parler de la zone industrielle de Bagneux qui impactera également Chatillon Montrouge. On peut parler également du projet d'écoquartier de la gare de Clamart qui va forcément impacter une partie d'Issy-les-Moulineaux, mais également Vanves. Pourtant, alors même que nous sommes dans une vision de territoire, nous n'avons aucune proposition de ces villes qui aurait pu donner encore plus de force au projet porté par Bagneux qui se retrouve bien seule. On pourrait dire tant pis pour eux, à la limite, puisque Bagneux a travaillé pour présenter un projet qui se tient.

C'est pourquoi on continue à s'interroger sur la pertinence de l'avis de Sud de Seine. Je l'avais déjà dit en conseil communautaire à plusieurs reprises et je ne manquerai pas de le souligner à nouveau.

J'aimerais que l'on nous dise, dans les années à venir, dans la mise en place de ce CDT pour Bagneux, comment ces trois villes de l'agglomération vont anticiper l'ensemble des mesures d'accompagnement pour que les impacts soient pris en compte et profitent à l'ensemble des quatre villes de la communauté d'agglomération.

Voilà les remarques que je voulais soumettre en dehors de celles que j'ai pu faire sur les équilibres habitat, évolution de la population, démographie, etc. et l'ensemble des projets qui vont être menés à partir de ce CDT.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?...

Mme MOUTOUAKIL. - Il y a quelques réflexions de Mme Darves-Bornoz que je partage.

Effectivement, ce CDT est une excellente chose pour notre ville et je pense que ce dossier est porteur de perspectives, d'avenir et d'espoir. Pour nous, il est extrêmement important que la ville ait pu s'inscrire dans ce dossier et puisse le mener à son terme.

Cela fait trois ans que l'on travaille sur ces chantiers, ce n'est pas la première fois que l'on aborde ce sujet en Conseil Municipal, mais on voit également qu'il y a de la progression, donc tout cela est plutôt satisfaisant.

Maintenant, je pose aussi la question de la place de la communauté d'agglomération dans tout cela. On a l'impression que Bagneux est un peu isolée dans ce dossier, alors que l'on peut imaginer que les impacts et le rayonnement des projets menés à leur terme vont probablement impacter les trois autres villes de notre communauté d'agglomération.

Je voudrais également dire un mot sur le vœu déposé et sur Paris Métropole. Nous avons eu l'occasion d'entendre beaucoup de choses sur cette loi en préparation. Vous l'avez dit, Madame le Maire, cette loi est passée à l'Assemblée et va maintenant aller au Sénat, donc on peut imaginer que,

au Sénat, elle subisse quelques amendements, donc c'est une loi encore en discussion.

Maintenant, je ne partage pas complètement vos inquiétudes, car je pense qu'il y a besoin - d'ailleurs, les rédacteurs du vœu l'expriment et vous le dites vous-même - d'un échelon métropolitain, à la fois pour conforter et développer l'attractivité de l'agglomération parisienne, répondre à la grave crise du logement qu'elle connaît, assurer la solidarité entre les territoires qui la composent, faire face aux défis climatiques auxquels sont confrontées les grandes métropoles. Il y a donc besoin de faire quelque chose.

Je ne suis pas de votre avis, Madame Darves-Bornoz, je n'ai pas l'impression que cela va s'ajouter comme un millefeuille à d'autres choses. La crainte des maires, c'est de perdre un peu de leurs prérogatives, ce que je peux comprendre en tant que responsable politique local, mais je pense sincèrement que c'est un texte porteur, qui doit nous amener à changer notre manière de fonctionner et il est en discussion. Pour le moment, à mon avis, il est un peu prématuré de tirer toutes les conclusions, même si la discussion doit être la plus large possible.

Voilà ce que je voulais dire à propos de ce vœu et de texte qui est encore en chantier. Pour l'instant, c'est un projet intermédiaire et nous attendons de voir ce qu'il va donner en discussions au Sénat prochainement.

Mme HOURS. - Je voudrais exprimer à propos de ce CDT une certaine perplexité qui rejoint un peu ce qui a déjà été dit. Nous faisons partie de Sud de Seine, mais ce CDT ne correspond pas du tout à notre territoire Sud de Seine et, pourtant, il reprend les mêmes préoccupations. Le nouvel équilibre entre l'emploi et l'habitat, si mes souvenirs sont bons, nous en avons pas mal parlé dans le plan local de l'habitat Sud de Seine.

Par ailleurs, lorsque je regarde les comptes-rendus de la commission Droit et Citoyenneté, quand il a été question du CDT, on a parlé exclusivement du volet santé qui est localisé entièrement dans le 94. Cela tient probablement à mon ignorance et à l'insuffisance avec laquelle j'ai suivi ce dossier, mais je ne comprends pas comment s'articule ce CDT par rapport aux EPCI.

Attendu que, en plus, dans cette nouvelle loi qui, comme vient de le dire Aïcha, est en cours de vote, il est à peu près sûr que les communautés d'agglomération vont englober la totalité des communes. Je n'ai pas vu que cela va être remis en cause. Nous, Sud de Seine, n'allons pas disparaître.

Mme le MAIRE. - Si.

M. ALEXANIAN. - C'est la mise à pied : janvier 2016.

Mme HOURS. - Que deviennent Chatillon et Montrouge ?

Mme le MAIRE. - Elles disparaissent aussi.

Mme HOURS. - Le millefeuille est quand même là, le département reste là, donc je ne comprends pas comment ce CDT se superpose aux structures existantes et au plan que l'on a déjà fait.

Mme SEISEN. - Une intervention au nom du groupe communiste et citoyen en complément sur cette discussion sur le CDT, ce projet de loi de modernisation, d'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles qui, je pense, est directement en lien avec ce contrat de développement territorial qui commence à alimenter le débat. Il s'agit du premier volet du troisième acte de décentralisation, donc un acte un peu fondateur, même si la cohérence du projet initial a été un peu dépeçée, puisque l'on ne sait pas trop quel est le calendrier des deux autres parties de cette réforme.

Quel lien ? Ce projet de loi a été voté à l'Assemblée Nationale le 23 juillet, en plein été, et repasse au Sénat, donc c'est le moment ou jamais de s'exprimer pour faire entendre notre voix dans tous les sens du terme. Il menace les dynamiques de projet de territoire, comme les CDT dans lesquels nous

nous sommes beaucoup investis et, plus largement, tous les projets portés par les établissements publics de coopération intercommunale, par exemple, pour nous, Sud de Seine. Cela concerne tous les EPCI de l'ensemble de l'agglomération parisienne, en tout cas de Paris et de la petite couronne.

Je reviens sur le texte de loi, notamment l'article 12 qui a été rajouté et viendrait compléter le Code général des collectivités territoriales en rajoutant un chapitre qui s'intitulerait "La métropole du Grand Paris" et commence ainsi : "Il est créé au 1^{er} janvier 2016 un EPCI à statut particulier dénommé La métropole du Grand Paris." Cela entérine la dissolution des autres EPCI qui sont dans ce territoire, à savoir Paris et, au moins, les trois départements de la petite couronne, voire plus, soit plus de 6,7 millions d'habitants. Ce grand EPCI, la Métropole du Grand Paris, viendrait dissoudre tous les autres EPCI, donc toutes les constructions territoriales de proximité depuis la loi Chevènement de 1999 qui ont connu une lente maturation et ont été parfois un peu poussives, mais qui existent et commencent à avoir une réalité pour certains territoires.

Quelle place du CDT ?

Dans le texte de loi, il est fait référence aux contrats de développement territoriaux comme servant éventuellement de base pour définir des "territoires", lesquels ne sont pas encore définis, qui seraient une sorte de déconcentration de cette métropole sans aucune indépendance financière, politique, etc. Ce serait seulement un territoire d'application des décisions prises au niveau métropolitain.

Cela pose également la question de la place des élus territoriaux, des territoires comme le nôtre et des communes dans une instance qui viendrait gérer cette Métropole du Grand Paris. Il est prévu qu'un quart des sièges soit dévolu à Paris et que toutes les collectivités aient un siège par tranche de 30 000 habitants, donc deux sièges pour Bagneux, et siègeraient une fois par an dans un Conseil de territoire.

Nous avons donc des interrogations extrêmement fortes sur la place du citoyen, puisque, quand on parle de réforme structurelle, normalement, c'est pour les concitoyens, mais aussi sur la place des élus de proximité. Tout cela vient chambouler tous les débats et projets que nous menons actuellement.

Quand on parle de démocratie, de proximité, etc. - je m'exprime au nom du groupe communiste et citoyen - on souhaite porter au niveau métropolitain une réduction des inégalités, la solidarité et pas la concurrence entre les territoires, un meilleur service aux habitants, efficace, moderne, un service public qui vient réduire ces inégalités les plus criantes parmi les territoires de France. En Île-de-France, c'est ici que l'on a le plus d'inégalités territoriales.

On peut s'interroger, alors que ce projet de loi se présente comme étant seulement structurel, sur ce qu'il porte au final. Ce qui doit être au cœur des réformes de structure, c'est pour qui on les fait et pour quoi faire et pas seulement dire que c'est structurel.

La question, c'est aussi la place du citoyen et des élus territoriaux. Cela a été voté le 23 juillet, donc en plein été, sans aucune médiatisation ni aucune implication des élus. Paris Métropole a décidé de s'inviter au débat, puisqu'il n'était pas invité et, ce soir, nous nous invitons aussi au débat, alors que nous n'y sommes pas conviés et il est important que nous le fassions.

Je pense qu'il n'y a pas de naïveté à avoir sur ce qui porte cette réforme. Si l'on ressort un rapport d'information qui a été déposé par la Commission des affaires européennes, donc on parle au niveau européen, il était écrit : "Le Conseil a également recommandé aux autorités françaises de veiller à accélérer la réduction du taux d'endettement brut. Il les a, en outre, invitées à poursuivre la mise en œuvre des réformes structurelles... Il a enfin appelé à rendre le contrôle des dépenses plus contraignant, notamment dans les domaines des soins de santé et des collectivités et à réformer le système de retraite."

Sans ambiguïté, c'est aussi une partie de la gauche libérale qui porte ce type de réforme au niveau européen et la droite et la gauche, tous les libéraux dans le même panier, viennent décliner cela à l'échelle de la France. Je n'ai pas de naïveté là-dessus. En tant qu'élus engagés, nous savons ce qu'il y a derrière. C'est un peu symptomatique, on sait très bien que l'activité du parlement européen et de toutes les instances européennes instances sont loin des habitants. Ce qui est voté est peu connu. Loin des yeux, loin du contrôle citoyen. C'est un peu ce qui risque de se passer avec la construction de la Métropole du Grand Paris.

Mme le MAIRE. - Je partage l'intervention de Nadia Seisen.

Quant aux questions soulevées par Mme Darves-Bornoz, nous avons déjà évoqué le fait que, dans Sud de Seine, Bagneux est seule dans le contrat de développement territorial.

J'ai déjà eu l'occasion de dire que cela appartient au choix de chaque collectivité. Ce sont aussi des choix qu'ont faits les exécutifs locaux dans chacune des communes.

Au sein de la Vallée scientifique de la Bièvre, il y a 18 communes, 4 communautés d'agglomération, des élus qui siègent régulièrement, participent aux travaux de la Vallée scientifique de la Bièvre et ont élaboré ensemble un schéma de référence territoriale avec des objectifs communs sur lesquels ils souhaitent travailler.

S'il y a la métropole et si nous sommes dissous dans deux ans, le débat est réglé, mais j'espère beaucoup que cela va se modifier. Il existe des possibilités d'avenant au contrat de développement territorial, avec la possibilité d'intégrer les communes qui verraient un avantage pour elles à intervenir et à s'inscrire dans cette démarche.

Je rappelle que les CDT ont été mis en place par le précédent gouvernement et sont poursuivis par le nouveau gouvernement. Les questions sont peut-être différentes dans les positionnements de ce point de vue-là. La première fois que les CDT ont été évoqués, c'était en gros pour s'occuper de l'aménagement autour des gares du Grand Paris et ce n'était pas dans ce sens que nous souhaitions aller.

Au sein de la conférence territoriale de la Vallée scientifique de la Bièvre, nous avons travaillé pour nous emparer de cette proposition et essayer d'en faire un projet de territoire, en disant à l'État que nous voulions bien travailler, pas sur sa base, mais sur un projet de territoire et contractualiser avec l'État sur des objectifs communs. Nous avons réussi à avancer de cette manière.

J'entends cette remarque, elle est vraie, mais les élus de toutes les communes continuent à participer à la Vallée scientifique de la Bièvre et les choses seront probablement amenées à évoluer dans l'avenir.

Nous pensons qu'il y a besoin d'un travail avec les autres autour de nous dans ce projet de territoire, mais également d'un travail avec l'État sur les problématiques posées à notre ville, de restructuration urbaine d'une partie de la ville. Les trois grands secteurs de projet ont été évoqués, mais nous sommes dans une ville où il y a des projets de développement importants. Je ne vais pas dire qu'il n'y en a pas dans les autres villes, mais ils ne sont peut-être pas de même nature que dans les villes voisines de Sud de Seine et n'ont peut-être pas les mêmes enjeux et défis. Cela a dû peser également dans les décisions des uns et des autres.

En tous les cas, Sud de Seine continuera à s'occuper de ce projet. Les services de la communauté d'agglomération travaillent avec nous, la directrice du développement économique et de l'emploi travaille avec nous sur ce dossier et va continuer à le faire. Le directeur général des services de l'agglomération était là le 12 septembre à Bagneux. Lorsque nous retravaillerons sur les objectifs du programme local de l'habitat, etc., il faudra intégrer le projet de Bagneux avec l'idée qu'il est hors de question que Bagneux réponde aux objectifs de construction de logement. Tout le monde devra y répondre. Nous prendrons notre part, mais pas plus. Nous n'avons pas vocation à nous substituer

aux politiques publiques qui ne seraient pas menées ailleurs.

J'ai souhaité parler également du projet Métropole, car la loi sur les métropoles a été un peu un choc dans ce que nous étions en train de construire. Quand on vous dit que 129 communes, 3 départements de la petite couronne et Paris vont se retrouver ensemble dans un EPCI commun où 25 % des élus de Paris représentent un poids extrêmement important par rapport à la banlieue, je ne souhaite pas que l'on refasse ce que l'on a combattu dans les années 1960 où Paris envoyait sur la banlieue ce qu'il ne souhaitait pas sur son territoire.

Il est important de retravailler cela. Si la loi reste comme cela, Sud de Seine disparaît au 31 décembre 2015 et toutes les agglomérations de la petite couronne.

Il y a aussi le problème de la grande couronne. Les élus de la grande couronne sont extrêmement mécontents, car ils ont peur d'une rupture accentuée entre les deux couronnes. On concentrerait plus d'efforts dans la petite couronne et on délaisserait la grande couronne qui a aussi de gros problèmes de transport, d'équilibre d'emploi, etc.

J'espère beaucoup que le projet va être revu, qu'il tiendra compte des avis des élus locaux. Les élus des communes ne sont pas au courant de grand-chose, mais les citoyens n'ont aucun élément. Je pense qu'une réforme institutionnelle de cette nature aurait mérité un référendum en Île-de-France pour qu'il y ait un débat démocratique. Cette réforme territoriale est tellement importante que l'on ne gagne rien à ne pas associer les habitants et à ne pas partager les enjeux avec eux. Ils ne comprennent pas qui aura les compétences de quoi. Si cela reste comme cela, nous n'aurons plus beaucoup de compétences, hormis à gérer l'état-civil, les obsèques et les écoles. Il faut vraiment faire attention.

Cela crée aussi un émoi dans le personnel et on le comprend bien. Les agents qui travaillent dans les agglomérations se demandent ce qui va leur arriver demain.

On ne voit pas bien tout ce qui a été transféré aux EPCI, on ne peut pas contraindre les communes à le reprendre, donc on ne va pas donner les conservatoires de Bagneux, de Clamart et de Malakoff à gérer à la Métropole.

Il faut repenser tout cela.

Je pense que cela a été un coup de force et qu'il faut vraiment revenir en arrière. Techniquement et politiquement, ce n'est pas possible à mettre en œuvre. On ne va pas passer dix ans à s'occuper de cela au lieu de traiter les problèmes de fond.

Il convient de voter sur le CDT.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE MODEM, LE GROUPE UMP ET MME POURTAUD**

➤ **NE PREND PAS PART AU VOTE = M. ROUSSEAU**

Mme DARVES-BORNOZ. - Abstention pour être en cohérence avec le vote.

Mme le MAIRE. - Je propose de passer assez rapidement les quelques délibérations qui ne font pas forcément débat, car il est 23 h 45.

Mme Darves-Bornoz nous quitte, car elle a un train à 5 h 00 demain matin.

MARCHÉS PUBLICS D'APPROVISIONNEMENT

10/ REVALORISATION DES TARIFS DE LA REDEVANCE D'ANIMATION

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

➤ **VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE**

RENOUVELLEMENT URBAIN

11/ DEPOT D'UN DOSSIER AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DE RENOUVELLEMENT URBAIN (ANRU) DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ET SOCIAL (PRUS) DU QUARTIER NORD

Mme le MAIRE. - Vous avez eu le dossier ce soir sur table.

Il s'agit du dossier sur la Pierre Plate. C'est une prise de connaissance. On ne vote pas sur ce dossier, mais je pense qu'il est important que vous l'ayez. Nous travaillons sur ce dossier d'opération de renouvellement urbain de la Pierre Plate. Nous avons souvent évoqué ce dossier avec le terminus de la ligne 4 et la gare du Grand Paris Express, donc de la ligne 15. La cité de la Pierre Plate est en proximité de l'arrivée des gares.

Nous pensons que ce quartier doit pouvoir bénéficier de cette dynamique et que, si nous n'avons pas une intervention publique forte, nous pourrions avoir un décrochage de ce quartier et le laisser à l'écart du projet de développement. C'est l'essentiel de ce que porte ce projet.

Pourquoi la Pierre Plate ? Nous avons regardé les indicateurs sociaux. C'est une cité que tous les conseillers municipaux connaissent, avec des indicateurs sociaux et des signes de décrochage social. Nous pensons qu'une intervention forte est nécessaire sur ce quartier pour y apporter de la mixité en termes de logement, pour rénover les équipements publics, dont certains sont au cœur de la cité ou dans ce quartier, comme la crèche Prokofiev.

C'est l'essentiel de ce qui guide notre proposition.

Ce projet s'inscrit également dans le projet de l'écoquartier Victor Hugo plus largement et des quartiers nord. Il y a également des efforts importants à réaliser sur le bâti existant. La cité de la Pierre Plate date des années 1960, elle a vieilli. Pour effectuer des travaux importants de rénovation de cette cité, il y a également besoin d'aider les bailleurs de logements sociaux - je pense aux anciens logements Icade qui ont été rachetés - à réaliser une rénovation de qualité de ces immeubles, notamment en termes de performance énergétique et on sait le coût que cela représente par logement.

C'est pourquoi nous pensons qu'il y a besoin d'une intervention publique forte aux côtés du projet d'écoquartier Victor Hugo pour que cette cité profite de la dynamique. Nous l'avons inscrit dans notre contrat de développement territorial. Il y a deux sites : Bagneux et L'Haÿ-les-Roses/Villejuif.

Vous prendrez connaissance du document, puisque vous ne l'avez reçu que ce soir. Si vous avez des remarques, il n'est pas encore parti, donc on peut attendre quelques jours. N'hésitez pas à nous les faire parvenir et nous pourrions les intégrer au dossier.

Je précise c'est un pré-dossier que nous envoyons, pas un dossier définitif, pour marquer notre intention de bénéficier d'une seconde génération d'opérations de renouvellement urbain sur laquelle nous insistons, car vous savez que le nombre de quartiers va être réduit au titre de la politique de la

Ville, donc nous voulons positionner ce quartier et insister sur le fait que nous avons besoin d'une intervention sur ce quartier.

M. COLLET. - Effectivement, le quartier de la Pierre Plate a besoin que l'on dépose ce dossier auprès de l'ANRU. Vous avez parlé de ce que le ministre a dit, sa philosophie de la politique de la Ville - à mon sens, malheureusement, cela ne commence pas bien - avec la diminution par deux du nombre de sites prioritaires.

Cela dit, dans les conditions de réussite de ce renouvellement urbain pour le quartier nord, il y a la question de la participation citoyenne, comme cela a été salué par l'ANRU et pratiqué dans le sud. Dans la présentation de notre dossier et son acceptation, c'est une des conditions pour obtenir que l'on aille jusqu'au bout.

Cela va dans le sens de ce que vient de dire le ministre délégué à la politique de la ville, M. Lamy, qui préconise que, dans le futur projet de loi, soit rendue plus contraignante et obligatoire la concertation auprès des citoyens dans les quartiers défavorisés. Il faut en être conscient dès aujourd'hui.

La Pierre Plate a besoin de cette opération de renouvellement urbain, compte tenu de tout ce qui a été dit, CDT et les deux stations de métro.

Mme POURTAUD. - Le fait de réhabiliter tous les logements de la Pierre Plate, c'est bien, cela fera joli dans le paysage et c'est bien pour les personnes, mais, pour construire des logements, il faut des terrains. Il faut intégrer cela dans le fait de faire de la mixité un peu plus large.

Le discours que l'on tient reste tout de même un peu flou.

Mme le MAIRE. - Madame Pourtaud, dans le dossier dont vous prendrez connaissance, il y a également de la construction de logements en accession à la propriété ou en locatif. Il n'y a pas que de la réhabilitation.

Mme POURTAUD. - J'entends bien, Madame le Maire, mais il faut de la place.

Mme le MAIRE. - Il y en a un peu.

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS CONNAISSANCE DE CETTE DELIBERATION

12/ PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE D'UN MONTANT FORFAITAIRE DU DEPASSEMENT DE LA CHARGE FONCIERE DE REFERENCE, TEL QUE PREVU DANS LA CONVENTION PARTENARIALE DE L'ORU, DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE 30 LOGEMENTS SOCIAUX (14 PLUS CD, 14 PLUS, 2 PLAI)

M. COLLET. - Il s'agit de la succession des opérations menées en liaison avec l'opération de renouvellement urbain et la reconstruction du un pour un.

Il s'agit de la reconstruction hors site de l'ancienne barre des Tertres. Avec l'achat du patrimoine Icade, le sud a été impacté de 806 logements sociaux supplémentaires, donc nous ne pouvions pas reconstruire tous les logements sociaux sur ce site. Nous avons donc proposé que, sur d'autres parties de la commune, d'autres logements soient reconstruits au un pour un. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'opération de construction ATAC Pasteur portée par l'a SEMABA. Il y a la difficulté du montant du dépassement de la charge foncière et la SEMABA nous sollicite, après nous avoir sollicités il y a deux ans sur la garantie d'emprunt.

Cette opération comprend 30 logements diversifiés, PLUS, PLAI et PLS.

Le coût de revient de ce programme de logement s'élève au total à 7 317 235,09 € TTC.

La SEMABA a sollicité le 18 février 2011 la garantie communale pour un emprunt d'un montant total de 3 625 000 €, dont un emprunt PLAI de 362 000 € contracté auprès de la CDC et nécessaire

à la réalisation de ce programme.

Elle sollicite, par ailleurs aujourd'hui, la participation financière de la ville à la surcharge foncière, à hauteur de 166 155 €, prévue dans l'avenant n°3 à la convention partenariale pour la mise en œuvre de l'ORU, signée le 27 janvier 2012.

Au vu de ces éléments, il s'agit d'accorder à la SEMABA la participation financière de la ville au dépassement de la charge foncière de référence, à hauteur de 166 155 € pour l'opération ATAC Pasteur.

Je vous demande donc d'adopter cette délibération.

Mme le MAIRE. - Je propose de passer au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE MODEM ET MME POURTAUD**

➤ **NE PREND PAS PART AU VOTE = LE GROUPE UMP ET M. ROUSSEAU**

ZAC FONTAINE GUEFFIER

13/ RETROCESSION DE BIEN DE RETOUR - CSC FONTAINE GUEFFIER

Mme le MAIRE. - Je pense qu'il n'y a pas de souci.

☞ **VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE**

14/ CONSTATATION DE L'ENTREE A EFFET RETROACTIF DE LA VILLE DE BAGNEUX COMME NOUVEAU SOCIETAIRE DE L'AFUL LA FONTAINE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE ET/OU SON/SA REPRESENTANTE(E) DE SIEGER EN ASSEMBLEE GENERALE ET DE PRENDRE PART AU VOTE

Mme le MAIRE. - Je pense qu'il n'y a pas de remarques.

☞ **VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE**

AMÉNAGEMENT URBAIN

ACCORD DE COOPERATION EN VUE DE LA REALISATION D'ETUDES SUR LE PARC ROBESPIERRE ET SES ABORDS IMPACTES PAR LES TRAVAUX DU PROJET DE REALISATION DE LA LIGNE ROUGE SUD DU RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC DU GRAND PARIS

15/ AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER L'ACCORD DE COOPERATION ENTRE LA VILLE ET LA SOCIETE DU GRAND PARIS

Mme le MAIRE. - Nous en avons parlé tout à l'heure en introduction.

Avez-vous des questions ? Souhaitez-vous que l'on rentre dans le détail ?...

Je pense qu'il y a un accord de ce point de vue. C'est avec la Société du Grand Paris.

☞ **VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE**

SECTEUR ZAC ÉCOQUARTIER VICTOR HUGO

16/ DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION R N° 168 D'UNE SUPERFICIE DE 2 146 M²

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions des remarques ?...

(Aucune.)

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE DU MODEM**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE UMP ET MME POURTAUD**

➤ **NE PREND PAS PART AU VOTE = M. ROUSSEAU**

17/ APPROBATION DE LA CESSION A LA SEMABA DE LA PARCELLE CADASTREE R N° 168 POUR UNE SUPERFICIE DE 2 146 M² APPARTENANT A LA COMMUNE DE BAGNEUX

Mme le MAIRE. - C'est la même.

M. MARTIN. - Non, ce n'est pas la même. Je m'abstiens pour la deuxième.

Mme le MAIRE. - C'est la même parcelle.

M. MARTIN. - Oui, nous sommes d'accord.

Mme BOUDJENAH. - Pour information, il s'agit de la parcelle sur laquelle nous allons construire la crèche du Champ des oiseaux et 67 logements pour permettre l'arrivée du métro. Nous avons déjà délibéré au mois de mai, mais, entre-temps, nous nous sommes rendu compte qu'il fallait déclasser, car, en 1974, le Conseil Municipal avait réservé cette parcelle en vue de la création d'un collège d'enseignement secondaire. On nous a donc demandé de procéder au déclassement de cette parcelle.

Il faut donc approuver de nouveau la cession à la SEMABA.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE DU MODEM, LE GROUPE UMP ET MME POURTAUD**

➤ **NE PREND PAS PART AU VOTE = M. ROUSSEAU**

COMMERCE ET ARTISANAT

18/ CREATION D'UN NOUVEAU PERIMETRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

M. MENSAH. - On a établi le périmètre de préemption, donc le périmètre de sauvegarde. La ville s'occupe des commerçants qui viennent, par exemple, pour suivre le conseil du cabinet pour la revalorisation de notre commerce.

Le centre-ville est un périmètre de sauvegarde de la ville et nous voulions faire la même chose dans le quartier autour du rond-point des Martyrs qui va être le centre commercial de la ville aujourd'hui. Nous voulions donc, dès à présent, avoir une vue sur les commerces qui vont s'installer.

C'est une proposition sur laquelle nous travaillons. Ce n'est pas préempté dans l'immédiat, mais il s'agit d'établir un périmètre de sauvegarde dans le même esprit qu'au centre-ville, de façon que, pour tous les commerces et tout ce que l'on peut installer comme artisanat, la ville donne son avis, prenne à sa charge ou fasse en sorte qu'il y ait de la mixité, ce qui est le sens de ce travail.

Je ne vais pas trop vous expliquer le mécanisme. On ne vote pas sur la faisabilité, mais sur le fait de commencer un travail de fond pour travailler avec la Chambre de commerce pour établir ce périmètre de préemption pour la Ville. Il s'agit de préserver le commerce du rond-point des Martyrs. Il est nécessaire d'avoir quelque chose qui nous préserve, de manière qu'il n'y ait pas n'importe quel commerce.

Mme POURTAUD. - Je suis un peu inquiète quand vous nous parlez du commerce et de tout ce que l'on va faire. J'ai l'impression que l'on a de grandes illusions, mais qu'il ne se passe pas grand-chose. Le commerce est tout de même bien triste à Bagneux.

J'espère que, dans ce à quoi vous réfléchissez, Monsieur Mensah, cela va finir par aboutir à quelque chose.

M. MENSAH. - Peut-être n'avez-vous pas compris le sens.

Mme POURTAUD. - Si.

M. MARTIN. - Nous avons bien compris la délimitation.

En revanche, apparemment, cette délibération repose sur une étude et nous ne l'avons pas eue. Nous aurions voulu avoir cette étude d'Intencité.

Est-ce un oubli ?

Mme le MAIRE. - L'étude n'est pas terminée. On est dans la première phase de diagnostic.

Les ateliers avec les commerçants ont eu lieu fin juin. Maintenant, nous allons travailler les préconisations. Nous présenterons les résultats de cette étude en commission municipale en novembre.

M. MARTIN. - Par ailleurs, dans le sens de Mme Pourtaud, nos commerces ne vont pas bien.

Aujourd'hui, il y a pas mal de demande. Je crois qu'il y a eu des demandes venant des commerces Bas Longchamps et la RD 920, entre autres sur des points de sécurité.

Qu'en est-il ?

On parle des commerces du centre et des futurs commerces rond-point des Martyrs, mais, pour les autres commerces, comment va-t-on répondre à leur attente ? Aujourd'hui, il y a de gros problèmes de sécurité et vous avez été sollicitée à ce sujet. Vous avez reçu un courrier.

Mme le MAIRE. - Il n'y a pas eu d'agression. Il faut préciser des choses.

Je crois que ce que vous évoquez, ce sont plus des problèmes liés à l'état de certains locaux et aux questions de stationnement et d'entretien de la RD 920.

M. MARTIN. - Et Bas Longchamps.

Mme le MAIRE. - C'est plus sur ce type de problème que nous sommes sollicités.

Concernant les Bas Longchamps, je vous rappelle que ce centre commercial appartenait auparavant à Icade qui l'a revendu à Valream qui vient de le revendre à Tagerim. Cela fait deux ou trois ans que le propriétaire du centre commercial ne cesse de changer.

Nous sommes en train de réaliser des travaux d'étanchéité de la dalle des Bas Longchamps. Nous avons obtenu un financement partagé de Valream à 50 %. Ces travaux d'étanchéité doivent permettre que Tagerim, le nouveau propriétaire, puisse engager un plan de rénovation de ce centre commercial. Nous avons libéré la place des voitures, comme cela avait été demandé, nous avons réalisé pour 300 K€ de travaux au printemps dernier, donc la ville est engagée dans un processus de travail avec le propriétaire. Elle fait ce qui est à sa charge, mais elle ne va pas rénover le centre commercial. Nous n'en sommes pas propriétaires. D'ailleurs, ce n'est pas ce que vous nous

demandez, mais plutôt comment nous suivons ce dossier de près.

Concernant la délibération qui vous est proposée ce soir, il s'agit d'utiliser la loi Dutreil qui permet de créer des périmètres de préemption du commerce et de l'artisanat. Cette loi est loin d'être parfaite et difficilement applicable. Je vous le dis, car elle est compliquée.

En France, seulement 422 communes ont instauré un périmètre de ce type, dont la nôtre, ce qui est extrêmement peu. En six ans, il y a eu 81 préemptions sur toute la France.

Cessons de croire que cette loi est "la tarte à la crème" qui permet de régler tous les problèmes. Je ne vends pas cela aux Balnéolais ni aux commerçants. La loi a besoin d'être retravaillée, remodifiée, car elle est extrêmement complexe, pour être utilisée comme un outil par les collectivités locales. Depuis que nous l'avons instaurée dans le centre-ville, nous n'avons pas préempté de commerce, mais elle nous permet d'avoir un état de veille sur ce qui se passe. À chaque transaction, on est sollicité pour savoir s'il y a un périmètre de préemption. Cela nous permet de mettre une veille sur tous ces locaux pour le nord, d'être informés des transactions qui se passent et de donner un accord ou pas. Le droit de préemption est à utiliser simplement si le commerce n'est pas de même nature, donc ce n'est pas non plus très simple. Si c'était une boucherie et que c'est à nouveau une boucherie...

C'est si nous estimons que le commerce ne correspond pas...

Il y a vraiment des limites dans cette loi. Elle n'est pas suffisamment utilisée en France.

Nous nous sommes rendu compte que, depuis que nous l'avons créée sur le centre-ville, cela nous permet de mettre une veille sur ce qui se passe. C'est pourquoi nous proposons de créer cela dans le nord. Nous avons des soucis, nous nous inquiétons du manque de mixité des commerces qui s'installent depuis ces dernières années. Comme ce quartier sera en rénovation extrêmement importante, c'est le moment de le faire.

Ce que nous vous proposons ce soir dans la délibération, c'est de lancer les études sur le périmètre et de consulter les chambres consulaires. Nous ne pouvons pas le faire seuls, nous devons avoir leur accord. Nous travaillons de pair avec elles pour définir le périmètre. Tout le monde a envie qu'il soit très élargi, mais il doit ressembler à un périmètre de projet. Autrement, cela n'a pas de sens. Ensuite, il faut le travailler avec les chambres consulaires.

Voilà ce que cela doit nous permettre dans les années à venir. C'est pourquoi nous vous le proposons ce soir.

M. IBAZATENE. - Un commentaire : vous l'avez bien dit, la création du périmètre ne va pas ramener des commerces, malheureusement. Cela fait longtemps que l'on se plaint du manque de commerces à Bagneux. Vous en avez conscience, c'est bien. Nos prédécesseurs ont déjà alerté les vôtres.

Le problème à Bagneux est plus profond. Déjà, les constructions ne mettent pas en valeur les commerces. Le fait de construire des arcades pour y mettre des commerces, il n'y a rien de pire. On peut continuer comme cela, en espérant que les commerces vont tenir.

M. ALEXANIAN. - ...

M. IBAZATENE. - N'interrompez pas, s'il vous plaît.

On peut continuer à mettre des boulets aux pieds des commerces, à ne pas penser aux commerçants et à leurs besoins et espérer développer le commerce.

D'autres villes autour de nous, et vous les avez en tête, parfois sur des énormes nationales, ont tout de même réussi à développer des commerces. À Bagneux, c'est toujours pareil, il n'y a rien. On peut créer une zone, mais il n'y aura pas plus de commerces à Bagneux, malheureusement.

Mme le MAIRE. - Je vais juste vous répondre sur les arcades. Cela fait très longtemps que nous n'avons pas fait cela, au moins dix ou quinze ans. Vous parlez de choses qui ont été réalisées il y a très longtemps.

C'est un vrai problème, effectivement. C'est compliqué lorsque les vitrines ne sont pas en façade de rue. Je partage cet aspect. D'ailleurs, ce sont des aspects que nous avons pointés avec le cabinet d'études avant même qu'il n'intervienne.

Je pense que ce périmètre est de nature à nous aider à avancer de manière positive. C'est pourquoi nous le proposons ce soir au Conseil Municipal, en sachant que cela n'a pas vocation à régler tous les problèmes, ni celui du pouvoir d'achat des habitants ni celui du dynamisme des commerces existants ni celui des cessions de commerces dont les propriétaires arrivent près de la retraite et pour lesquels la question du renouvellement et de la cession de leurs baux commerciaux est posée pour qu'il y ait des reprises par des plus jeunes, etc.

Toutes ces questions sont extrêmement importantes.

Vous savez également que le commerce de proximité souffre partout de difficultés, car les centres commerciaux sont des pôles devenus très attractifs qui concurrencent le commerce de proximité. Il n'empêche qu'il faut travailler sur la diversité et la qualité de ce qui est proposé dans notre ville.

M. MENSAH. - Tout autour de nous, le petit commerce de proximité ne marche pas plus. Ici, nous avons énormément de commerces, mais c'est le pouvoir d'achat qui pose problème. Je suis en contact avec les autres communes et le commerce de proximité souffre énormément des centres commerciaux situés tout autour.

Il faut que l'on revienne à la consommation locale, mais c'est une autre philosophie. C'est la tendance actuelle, donc cela va avancer.

Le commerce sur Bagneux ne souffre pas plus que les autres.

Si un commerçant ne trouve pas ses intérêts, il ne reste pas dans la commune ou il ferme. Le problème est que, lorsqu'un commerçant sa retraite, il faut vraiment se bagarrer pour trouver un repreneur. Ce n'est pas si simple.

Il faut voir ce qui se passe ailleurs.

Comme vient de le dire Mme le Maire, ce périmètre de préemption nous permettra de choisir nos commerçants qui viendront et c'est une bonne chose pour la ville.

Mme le MAIRE. - Je vous propose de passer au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE DU MODEM**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE UMP ET MME POURTAUD**

➤ **NE PREND PAS PART AU VOTE = M. ROUSSEAU**

PLAN LOCAL D'URBANISME

19/ MISE EN ŒUVRE D'UNE MODIFICATION SIMPLIFIEE AFIN D'INTEGRER AU PLU LES BONUS DE CONSTRUCTIBILITE RESULTANT DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX OU DU RESPECT DE CRITERES DE HAUTES PERFORMANCES ENERGETIQUES

Mme BOUDJENAH. - Ce n'est pas la première fois que nous abordons ce sujet des dispositifs de majoration de constructibilité qui, dans notre esprit, doivent contribuer à atteindre les objectifs que nous poursuivons d'une ville compacte respectant les principes de mixité et de diversité de l'habitat,

objectifs que nous avons continué à travailler y compris avec les habitants ces derniers mois dans le cadre de notre démarche d'approche environnementale de l'urbanisme qui doit préparer une future révision globale de notre plan local d'urbanisme.

Je vous rappelle que, en mars et octobre 2012, nous avons déjà délibéré deux fois : la première fois, pour instaurer un dispositif de majoration de constructibilité des constructions de 30 % dès lors qu'elles répondent à des critères de performance énergétique élevés ou qu'elles sont alimentées à partir d'équipements performants de production d'énergie renouvelable ou de récupération, et limité à 20 % dans les zones situées dans un périmètre autour d'un monument historique.

En second lieu, nous avons délibéré sur le secteur dit de la Plaine de jeux sur la possibilité d'une majoration telle qu'elle résulte du coefficient d'occupation des sols ou des règles de gabarit d'emprise au sol liées au pourcentage de logements sociaux dans le programme en question.

Ce soir, nous vous proposons d'engager une modification simplifiée du PLU, dont l'objectif est simplement de se mettre en conformité avec les textes réglementant l'instauration des majorations de constructibilité, donc d'intégrer ces majorations dans le PLU, d'une part, sur la base de critères de performance énergétique, puisque, dans l'attente de la promulgation des labels HPE liés à la RT 2012, labels dont les décrets sont annoncées très prochainement, la ville a souhaité aller au-delà de la réglementation en vigueur dans nos zones d'aménagement concerté, notamment la ZAC écoquartier Victor Hugo et la ZAC Blanchard. Dans nos concessions d'aménagement, le secteur de projet Plaine de jeux, nous avons déjà travaillé et édicté des cahiers de prescriptions environnementales imposant aux constructeurs et promoteurs, au moment du dépôt du permis et jusqu'à l'achèvement de la construction, d'atteindre des consommations en énergie inférieures à la RT 2012 de l'ordre d'au moins 10 %.

À ce propos, la crèche que nous allons reconstruire dans la ZAC Victor Hugo vise à atteindre le label Minergie, c'est-à-dire une crèche passive du point de vue de la consommation d'énergie, ce qui est un objectif extrêmement important. Ce serait le premier équipement public de cette nature à Bagneux.

Ce soir, il vous est proposé d'intégrer dans le PLU le fait d'autoriser, dans la limite de 30 % et dans le respect des autres règles du PLU, les constructions qui satisfont à des critères de performance énergétique élevés. De ce point de vue, je vous propose de préciser dans la délibération que ce sera limité aux seuls secteurs de ZAC ou en concession d'aménagement, tels que la Plaine de jeux, comme je viens de l'indiquer.

Par ailleurs, au-delà des critères de performance énergétique, nous proposons d'intégrer dans le PLU le fait que le règlement peut délimiter des secteurs à l'intérieur desquels la réalisation de programmes de logements comportant des logements locatifs sociaux puissent bénéficier d'une majoration du volume constructible, ce que la loi MOLLE permettait. C'était l'objet de la seconde délibération de 2012.

Le projet de modification simplifiée n° 1 que nous vous proposons d'adopter ce soir sera mis à disposition auprès du public, puisque c'est la loi, pendant un mois à compter du 28 octobre 2013 jusqu'au 2 décembre 2013.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des interventions ?...

(Aucune.)

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE DU MODEM**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE UMP ET MME POURTAUD**

➤ *NE PREND PAS PART AU VOTE = M. ROUSSEAU*

SERVICES TECHNIQUES

MARCHE DE CHAUFFAGE POUR LES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX

20/ ACCEPTATION DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHE N° 172501 A PASSER AVEC DALKIA ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LE SIGNER

☞ *VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE*

MARCHE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE GROSSES REPARATIONS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX - LOT SERRURERIE

21/ ACCEPTATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 323904 A PASSER AVEC LA SOCIETE ERI ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LE SIGNER

☞ *VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE*

SUBVENTIONS/CONSEIL GENERAL

GROSSES REPARATIONS DANS DIFFERENTES ECOLES

Mme le MAIRE. - Il faut que nous déposions les subventions avant fin octobre au Conseil Général pour l'année suivante.

22/ À L'ECOLE MAURICE THOREZ

☞ *VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE*

23/ À L'ECOLE PAUL VAILLANT COUTURIER

☞ *VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE*

24/ BATIMENT PRINCIPAL A L'ECOLE HENRI WALLON

☞ *VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE*

25/ À L'ECOLE ALBERT PETIT

☞ *VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE*

26/ À L'ECOLE HENRI BARBUSSE

☞ *VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE*

RENOVATION DANS L'ECOLE

27/ BATIMENT DE RESTAURATION A L'ECOLE HENRI WALLON

☞ *VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE*

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LOCAUX**28/ POUR L'EXTENSION DE L'ECOLE MAURICE THOREZ**

☞ *VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE*

29/ POUR L'EXTENSION DE L'ECOLE PAUL VAILLANT COUTURIER

☞ *VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE*

30/ POUR L'EXTENSION DE L'ECOLE MARCEL CACHIN

☞ *VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE*

31/ POUR L'APPLICATION DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES SUR DIVERS SITES

Mme le MAIRE. - Il s'agit de l'aménagement de locaux particuliers.

☞ *VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE*

TRAVAUX DE RENOVATION DANS LES COURS**32/ DE L'ECOLE MATERNELLE HENRI WALLON**

☞ *VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE*

33/ DE L'ECOLE ELEMENTAIRE HENRI WALLON

☞ *VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE*

CREATION DE TERRAINS MULTISPORTS - SUBVENTIONS/CONSEIL GENERAL/CNDS**34/ TERRAIN DANS LE QUARTIER SUD (CONSEIL GENERAL)**

☞ *VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE*

35/ TERRAIN DANS LE QUARTIER SUD (CNDS)

☞ *VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE*

36/ TERRAIN DANS LE QUARTIER NORD (CONSEIL GENERAL)

☞ *VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE*

37/ TERRAIN DANS LE QUARTIER NORD (CNDS)

Mme le MAIRE. - Pour le quartier nord, c'est la reconstruction de celui existant, car il sera impacté par les travaux du métro.

☞ *VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE*

ÉTUDE PREALABLE POUR LA RESTAURATION DES EXTERIEURS DE L'ÉGLISE SAINT-HERMELAND

38/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE DEPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

☞ **VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE**

GEOOTHERMIE

39/ INFORMATION SUR L'ENQUETE PUBLIQUE DU 10 JUIN AU 10 JUILLET 2013 SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DE RECHERCHE D'UN SITE GEOTHERMIQUE ET D'OUVERTURE DE TRAVAUX DE FORAGE DE RECHERCHE GEOTHERMIQUE

Mme le MAIRE. - Nous devons vous rendre compte de cette enquête publique.

M. BESSON. - Nous sommes dans la continuité de notre projet de géothermie et dans le prolongement du précédent Conseil Municipal où la proposition de déposer un permis minier a été adoptée à l'unanimité.

Je vais simplement vous donner quelques éléments marquants des conclusions de l'avis favorable suite à l'enquête publique déroulée entre le 10 juin et le 10 juillet.

Le projet visant à utiliser la chaleur du sous-sol se situe pleinement dans une logique de protection de l'environnement par l'utilisation d'une source d'énergie durable de production de chaleur destinée au chauffage des constructions.

L'exploitation de la chaleur géothermique ne produit pas ou peu de gaz à effet de serre.

L'exploitation future de cette source géothermique va dans le sens d'une maîtrise de ses coûts et, ainsi, vers une stabilisation de la facture, voire d'une baisse pour l'utilisateur.

Des bailleurs sociaux, des résidences, des équipements publics (au nombre de 60 en phase d'étude) manifestent leur intérêt pour devenir abonnés et se raccorder.

Les coûts d'investissement et d'exploitation seront à la charge du délégataire retenu et non à celle de la collectivité ni du SIPPAREC.

L'architecture du projet prend en compte la mitoyenneté du terrain à biodiversité nommé "terrain de la Lisette".

Le commissaire enquêteur donne un avis favorable en exprimant une réserve sur laquelle nous avons déjà pas mal travaillé, c'est-à-dire d'être attentifs aux nuisances et à l'impact sur les riverains et la vie de la ville, sachant que ce projet va venir s'ajouter à celui de l'écoquartier et du prolongement de la ligne 4 et de la ligne 15.

Il va y avoir de l'ambiance dans la ville ces prochains temps.

Mme le MAIRE. - C'est un projet important pour la ville avec une enquête publique favorable, ce qui est bien pour la continuité de ce projet.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE**

M. ROUSSEAU. - Même si je suis d'accord, je tiens la même ligne.

CESSION

SERVICES TECHNIQUES**40/ VENTE DE VEHICULES REFORMES**

➡ ***VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE***

CITOYENNETÉ

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL JACQUES PREVERT

41/ ACCEPTATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PROPOSEE PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE AU TITRE DU CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

➡ ***VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE***

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LA FONTAINE GUEFFIER

42/ ACCEPTATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PROPOSEE PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE AU TITRE DU CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

➡ ***VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE***

JEUNESSE

43/ ATTRIBUTION DES CHEQUES CADEAUX POUR LES JEUNES BALNEOLAIS MAJEURS ET POUR LES JEUNES BALNEOLAIS DIPLOMES

➡ ***VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE***

44/ APPROBATION DES CRITERES D'ATTRIBUTION DE L'ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE 2013

➡ ***VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE***

CULTURE

45/ APPROBATION DU REGLEMENT DU CONCOURS "TOUS A VOS APPAREILS PHOTOS" DANS LE CADRE DE LA RUE DES VENDANGES

➡ ***VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE***

PERSONNEL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

46/ CREATION D'UN EMPLOI D'ATTACHE ASSURANT LES FONCTIONS DE RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER PAR TRANSFORMATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE POUR LA DIRECTION DU PERSONNEL D'ENTRETIEN

⇒ VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE

47/ CREATION D'UN EMPLOI D'ATTACHE ASSURANT LES FONCTIONS DE CONSEILLER DE PREVENTION PAR TRANSFORMATION D'UN EMPLOI DE TECHNICIEN POUR LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

⇒ VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE

48/ CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{EME} CLASSE PAR TRANSFORMATION D'UN EMPLOI D'ATSEM DE 1^{ERE} CLASSE POUR LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

⇒ VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE

49/ CREATION D'UN EMPLOI D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1^{ERE} CLASSE PAR TRANSFORMATION D'UN EMPLOI DE REEDUCATEUR DE CLASSE NORMALE POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION - SECTEUR PETITE ENFANCE

⇒ VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE

50/ CREATION D'UN EMPLOI DE PUERICULTRICE DE CLASSE NORMALE ASSURANT LES FONCTIONS DE DIRECTRICE ADJOINTE DE LA CRECHE DES PETITS MOULINS PAR TRANSFORMATION D'UN EMPLOI DE PUERICULTRICE CADRE DE SANTE POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION - SECTEUR PETITE ENFANCE

⇒ VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE

51/ CREATION D'UN EMPLOI D'EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION - SECTEUR PETITE ENFANCE

⇒ VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE

52/ CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{EME} CLASSE PAR TRANSFORMATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE POUR LA DEPE - SECTEUR ESPACES VERTS

⇒ VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE

53/ CREATION D'UN EMPLOI DE CHIRURGIEN DENTISTE A TEMPS COMPLET ET UN EMPLOI DE CHIRURGIEN DENTISTE A TEMPS NON COMPLET DE 16 HEURES HEBDOMADAIRES POUR LA DIRECTION DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

⇒ VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE

54/ CREATION D'UN EMPLOI DE CADRE DE SANTE REEDUCATEUR ASSURANT LES FONCTIONS DE KINESITHEPEUTE A TEMPS NON COMPLET A RAISON DE 24 HEURES HEBDOMADAIRES POUR LA DIRECTION DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

⇒ VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE

55/ MODIFICATION DU TAUX D'EMPLOI DE DEUX EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET POUR LA DIRECTION DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE (MEDECIN GENERALISTE ET CADRE DE SANTE REEDUCATEUR)

⇒ VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE

56/ CREATION D'UN EMPLOI D'INFIRMIER EN SOINS GENERAUX DE CLASSE NORMALE PAR TRANSFORMATION D'UN EMPLOI D'INFIRMIER DE CLASSE SUPERIEURE

⇒ VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE

57/ CREATION DE DEUX EMPLOIS D'ATTACHE POUR LES DIRECTIONS DE L'ÉDUCATION ET DE LA CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS DANS LE CADRE DES PROMOTIONS INTERNES

⇒ VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE

58/ MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE APPLICABLE AUX AGENTS TERRITORIAUX DE LA VILLE DE BAGNEUX DES CADRES D'EMPLOI DES REEDUCATEURS ET DES MEDECINS

⇒ VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE, MOINS M. ROUSSEAU QUI NE PREND PAS PART AU VOTE

Mme le MAIRE. - Nous en avons terminé.

Je vous souhaite une très bonne nuit.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 12 novembre.

(La séance est levée à 00 h 30.)